



Pays et Territoires d'Outre-Mer: Profils Environnementaux

RAPPORT FINAL

PARTIE 1 – RAPPORT PRINCIPAL

Janvier 2015

EuropeAid/127054/C/SER/multi
Request n° 2013/325768



Consortium



LIMITATION DE RESPONSABILITE

Ce rapport a été préparé avec l'aide financière de la Commission européenne. Les opinions exprimées sont celles des consultants et ne sont en aucun cas l'expression de l'opinion officielle de la Commission européenne ni des gouvernements et territoires impliqués.

Auteurs du Rapport

Jose de Bettencourt

Helena Imminga-Berends

Nom et adresse du contracteur

Safège Consortium

Gulledelle 92

B-1200 Brussels - BELGIUM

Gestionnaire de projet

Camille Vassart pour Prospect C&S

Pensez à l'environnement avant d'imprimer ce document

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

ACAP	Accord sur la conservation des albatros et des pétrels
ACDI	Agence canadienne de développement international
ACP	(États d') Afrique, Caraïbes et Pacifique
AEC	Association des États des Caraïbes
AEPS	Stratégie de protection de l'environnement arctique
AFD	Agence française de développement
AMAP	Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique
AME	Accord multilatéral sur l'environnement
AMOC	Circulation méridienne de retournement de l'Atlantique
AMP	Aire marine protégée
AOSIS	Alliance des petits états insulaires
APE	Accord de partenariat économique
APEC	Coopération économique Asie-Pacifique
ASP	Aire spécialement protégée
BAS	British Antarctic Survey (centre de recherches britannique sur l'Antarctique)
BDC	Banque de développement des Caraïbes
BEI	Banque européenne d'investissement
BID	Banque interaméricaine de développement
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAFF	Conservation de la flore et de la faune arctiques
CANARI	Institut caraïbe des ressources naturelles
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CARIFORUM	Forum des Caraïbes
CCAMLR	Convention sur la conservation des ressources antarctiques marines vivantes
CCAS	Convention pour la protection des phoques de l'Antarctique
CCC	Cod and Climate Change Programme (Programme sur le changement climatique)
CCCCC	Centre de la communauté des Caraïbes sur les changements climatiques
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CDA	Communauté de développement d'Afrique australe
CDB	Convention sur la diversité biologique
CDD	Commission du développement durable
CEE-ONU	Commission économique pour l'Europe des Nations unies
CEHI	Institut de santé environnementale des Caraïbes
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CIEM	Conseil international pour l'exploration de la mer
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CMS	Convention de Bonn sur les espèces migratoires
CNRS	Centre national pour la recherche scientifique
CNUED	Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement
COI	Commission de l'océan Indien
COLTO	Coalition des opérateurs légaux de légine
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
COP	Conférence des parties
CORP	Conseil des organisations régionales du Pacifique
CPA	Évaluation de la pauvreté du pays
CPACC	Planification des Caraïbes pour l'adaptation au changement climatique
CPS	Secrétariat de la communauté du Pacifique

CR	Gravement menacé d'extinction (classification UICN)
CRAMRA	Convention sur la réglementation des activités relatives aux ressources minérales de l'Antarctique
CRISP	Récifs coralliens dans le Pacifique Sud
CSME	Marché et économie uniques des Caraïbes
DAO	Décision d'Association Outre-mer
Darwin Plus	Fait suite au programme OTEP et à l'initiative Darwin (composant PTOM) en ce qui concerne le financement compétitif devant aboutir à des résultats stratégiques à long terme pour l'environnement naturel dans les territoires d'outre-mer britanniques
DCNA	Alliance des Caraïbes néerlandaises pour la nature
DEFRA	Département de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales du gouvernement britannique
DFID	Département du développement international du gouvernement britannique
DK	Danemark
DOCUP	Document unique de programmation
ECCB	Banque centrale des Caraïbes orientales
EE	Efficacité énergétique
EIE	Étude d'impact sur l'environnement
EN	Menacé d'extinction (classification UICN)
ENSO	El Niño Southern Oscillation (El Niño-oscillation australe)
EPD	Environnement, planification et développement
EPPR	Préparation aux situations d'urgence, prévention et intervention
ER	Énergie renouvelable
ESE	Évaluation stratégique environnementale
FAO	Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation
FBG	Fonds pour une bonne gouvernance
FCO	Ministère des Affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni
FEA	Fonds pour l'Environnement et l'Agriculture
FED	Fonds européen de développement
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
FPEIR	Forces, pressions, états, impacts, réponses
FR	France
GCRMN	Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens
GES	Gaz à effet de serre
GIWA	Évaluation globale des eaux internationales
GLISPA	Partenariat insulaire mondial
HMS	His Majesty's Ship (le navire de sa Majesté)
I&M	Ministère néerlandais de l'infrastructure et de l'environnement
IAATO	Association internationale des tours opérateurs de l'Antarctique
IAC	Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines
ICCAT	Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique
ICES-CCC	Programme sur le changement climatique du CIEM
ICRI	Initiative internationale pour les récifs coralliens
IFRECOR	Initiative française pour les récifs coralliens
IIED	Institut international pour l'environnement et le développement (Royaume-Uni)
INN	Pêche illicite, non déclarée et non réglementée
INTEGRE	Initiative des territoires du Pacifique pour la gestion régionale de l'environnement
IPCC	Groupe intergouvernemental pour l'étude du changement climatique
IRD	Institut de recherche pour le développement (FR)
JCNB	Commission mixte sur la conservation du narval et du béluga

JNCC	Comité mixte sur la conservation de la nature du gouvernement britannique
LPO	Ligue pour la protection des oiseaux
LSB	Pollutions marines d'origine tellurique (protocole de la convention de Carthagène)
MAB	L'homme et la biosphère (Réserve)
MACC	Adaptation généralisée au changement climatique
MoU	Déclaration commune d'intention
MSC	Marine Stewardship Council (Conseil pour la bonne gestion des mers)
NAMMCO	Commission des mammifères marins de l'Atlantique Nord
NBSAP	Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité
NL	Pays-Bas
NT	National Trust
NU	Nations unies
NZ	Nouvelle-Zélande
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCTA	Association des pays et territoires d'outre-mer
OECO	Organisation des États de la Caraïbe orientale
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
OPANO	Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest
OPASE	Organisation des pêches de l'Atlantique du Sud-Est
ORGP	Organisation régionale de gestion des pêches
OT	Ordonnateurs territoriaux
OTCF	Overseas Territories Conservation Forum (association pour la conservation des territoires d'outre-mer britanniques)
OTEP	Overseas Territories Environment Programme (programme pour l'environnement des territoires d'outre-mer) (remplacé par Darwin Plus)
OUA	Organisation de l'unité africaine
PACSU	Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées
PAME	Protection de l'environnement marin arctique
PCCFAF	Pacific Climate Change Finance Assessment Framework (cadre d'évaluation du financement de la lutte contre le changement climatique dans le Pacifique)
PDD	Plan de développement durable
PECCO	Pacific Environment and Climate Change Outlook (perspectives sur le changement climatique et l'environnement dans le Pacifique)
PEID	Petits États insulaires en développement
PEM	Planification de l'espace maritime
PEP	Partenariat pauvreté-environnement
PGA	Plan général d'aménagement
PGEM	Plan de gestion de l'espace maritime
PIB	Produit intérieur brut
PIDP	Programme de développement des îles du Pacifique
PILN	Pacific Invasives Learning Network (réseau d'apprentissage sur les espèces envahissantes du Pacifique)
PIP	Partenariat sur les espèces envahissantes du Pacifique
PIR	Programme indicatif régional
PM	Patrimoine mondial
PME	Petites et moyennes entreprises
PNG	Papouasie-Nouvelle-Guinée
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
POP	Polluant organique persistant
PPCR	Programme pilote pour la résilience climatique
PROE	Programme régional océanien de l'environnement

PTOM	Pays et territoires d'outre-mer
PWSD	Ministère des travaux publics et des services
RNN	Réserve naturelle nationale
RSP	Programme pour les mers régionales ou document de stratégie régionale
RSPB	Société royale pour la protection des oiseaux (UK)
s.o.	sans objet
SAERI	Institut de recherche scientifique sud-atlantique
SAWG	Groupe de travail sur l'Atlantique Sud (du UK OTCF)
SCOR	Comité scientifique de la recherche océanique
SCP	Programme stratégique par pays
SDC	Système de documentation des captures
SIDSnet	Réseau des petits États insulaires en développement
SNGE	Stratégie nationale de gestion de l'environnement
SORP	Partenariat pour la recherche dans l'océan Austral
SPAW	Protocole relatif aux aires et aux espèces spécialement protégées
SPTO	Organisation du tourisme du Pacifique Sud
SSN	Système de surveillance des navires
STEP	Station d'épuration des eaux usées
TAC	Total admissible des captures
TEP	Tonne équivalent pétrole (TEP Vertes est un projet de lutte contre le changement climatique dans le Pacifique)
TOM	Territoires d'outre-mer (acronyme souvent utilisé dans les textes anglais)
UE	Union européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UK	Royaume-Uni
UKAHT	United Kingdom Antarctic Heritage Trust (fonds pour le patrimoine antarctique du Royaume-Uni)
UKOTA	Association des PTOM apparentés au Royaume-Uni
UKOTCF	United Kingdom Overseas Territories Conservation Forum (association pour la conservation des territoires d'outre-mer britanniques)
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
VROM	Ministère néerlandais de l'environnement
VU	Vulnérable (classification UICN)
WIDECAST	Wider Caribbean Sea Turtle Conservation Network (réseau étendu pour la conservation des tortues marines aux Caraïbes)
WRI	World Resources Institute (institut des ressources mondiales)
ZEE	Zone économique exclusive
ZICO	Zone importante pour la conservation des oiseaux
ZTDC	Zone de tourisme durable de la Caraïbe

AI	Ile Ascension
ANG	Anguilla
ARU	Aruba
BAT	Territoire antarctique britannique
BIOT	Territoire britannique de l'océan Indien
BLM	Saint-Barthélemy
BM	Bermudes
BON	Bonaire
BVI	Iles Vierges britanniques
CAY	Iles Caïmans
CUW	Curaçao
FLK	Iles Falkland
FP	Polynésie française
GL	Groenland
MSR	Montserrat
NC	Nouvelle-Calédonie
PIT	Iles Pitcairn
SAB	Saba
SGSSI	Géorgie du Sud-et-les Îles Sandwich du sud
SH	Sainte-Hélène
SHATdC	Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha
SPM	Saint-Pierre-et-Miquelon
StEus	Saint-Eustache
SXM	Sint Maarten
TAAF	Terres australes et antarctiques françaises
TCI	Iles Turques-et-Caïques
TdC	Tristan da Cunha
W&F	Wallis-et-Futuna

Abréviations et acronymes	3
Table des matières	8
Résumé	9
1 Introduction	16
1.1 Objectif du projet.....	16
1.2 Que sont les pays et territoires d’outre-mer ?	16
1.3 Portée du terme environnement.....	17
1.4 Vulnérabilité	18
1.5 Méthodologie.....	19
1.6 Structure du présent rapport	20
1.7 Relations entre l’UE, les EM et les PTOM.....	21
1.7.1 Nouvelle DAO	21
1.7.2 Relations avec les Etats Membres	22
2 Informations générales et statistiques sur les PTOM	31
2.1 Des territoires contrastés dotés de caractéristiques de différenciation	31
2.2 Économie	33
3 Biogéographie, endémisme et importance pour la biodiversité mondiale	35
4 État de l’environnement.....	37
4.1 Introduction	37
4.2 Évolution de la gestion environnementale.....	39
4.3 Priorités signalées par les PTOM concernant les éléments environnementaux.....	41
5 Gouvernance environnementale.....	42
5.1 Cadre institutionnel	42
5.2 Politiques, stratégies, plans	46
5.3 Cadre légal.....	47
5.4 La société civile : rôle consultatif, ONG, convention d’Aarhus.....	51
6 Coopération	53
7 Recommandations.....	54
8 Références	59

Ce rapport contient les profils environnementaux des 25 pays et territoires d'outre-mer (PTOM)¹ liés à l'Union européenne. Ces profils environnementaux sont abordés dans une perspective de développement socio-économique afin que les résultats puissent être utilisés pour de la programmation de projets dans le cadre du programme de coopération de l'UE de 2014-2020. Un régime particulier s'applique à l'aide européenne destiné à ces pays et territoires comme stipulé dans la Décision d'Association Outre-mer adoptée en novembre 2013². Le Groenland occupe également une position particulière puisqu'il reçoit un appui financier du budget général. Les PTOM, les États Membres de l'UE auxquels ils sont liés et la Commission européenne se réunissent lors d'un forum annuel pour examiner les progrès réalisés.

Ce rapport a été préparé à la demande de la Commission européenne, en collaboration avec l'OCTA (l'association des PTOM). L'étude repose surtout sur une analyse documentaire à partir d'informations disponibles depuis le domaine public - aucune collecte de données n'a été effectuée sur place dans les territoires. Ces données du domaine public ont été renforcées par un questionnaire envoyé à tous les territoires et traitant de questions environnementales concernant le développement durable, les institutions, les ressources humaines, les politiques, les budgets pour l'environnement et la coopération internationale. Les retours des administrations des PTOM, des États Membres, des services de la Commission et de certaines ONG pour la protection du patrimoine naturel ont aidé à l'élaboration de ces profils. L'entièreté du travail ayant été basée sur des études théoriques, ces profils environnementaux sont un instantané, un résumé des informations publiées, et ne sont pas exhaustifs. Dès lors, les profils peuvent être révisés/mis à jour par exemple avec l'information qui sera rendue disponible au travers du travail réalisé dans le cadre des 7 profils d'écosystèmes régionaux de l'action préparatoire BEST.

Les PTOM se trouvent dans cinq régions distinctes³ et font preuve d'une grande diversité en matière de géographie, d'économie, de démographie et de circonstances spécifiques. Ils vont des tropiques jusqu'aux pôles, comprennent l'île la plus grande du monde (le Groenland) et la minuscule commune néerlandaise à statut particulier de Saba (13 km²), ont des populations allant de plus d'un quart de million à environ 50 personnes et une grande disparité de revenus entre les Bermudes qui occupent la 6e place mondiale et les îles dont l'économie repose sur le troc (Îles Pitcairn, Tristan da Cunha).

Malgré leurs différences, ces territoires ont également un certain nombre de caractéristiques en commun. Ils sont tous, même les plus riches, plus ou moins vulnérables sur le plan économique: ils dépendent d'un faible nombre de secteurs comme le tourisme, la pêche et l'exploitation minière, ce qui rend l'économie vulnérable aux changements conjoncturels ou structurels dans ces secteurs (ex. effondrement des stocks de poissons, des cycles et des modes touristiques). La source de revenus principalement des Bermudes et de plusieurs PTOM de la région des Caraïbes est l'industrie de la finance. En raison de leur petite taille, ils ne peuvent pas bénéficier des économies d'échelle et ont des ressources humaines limitées. Dans bien des cas, leur isolement, leur insularité et la fragmentation sont responsables des coûts de transport élevés, ce qui augmente le coût des importations et réduit la compétitivité de leurs exportations.

Outre leur vulnérabilité sur le plan économique, de nombreux PTOM se trouvent dans des régions exposées aux catastrophes naturelles (cyclones, ouragans et tempêtes tropicales, séismes, activité volcanique et tsunamis). Ces événements sont souvent particulièrement dévastateurs pour les petites îles parce que l'impact y est proportionnellement plus élevé que pour les plus grands états et parce qu'il est difficile de les faire évacuer. Ceci souligne l'importance d'un environnement sain : comme indiqué par le

1 Le Groenland (DK), la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, les Terres australes et antarctiques françaises, Wallis-et-Futuna (FR), Aruba, Curaçao, Sint Maarten, Bonaire, Saba et Saint-Eustache (NL), Anguilla, les Bermudes, les Îles Vierges britanniques, le Territoire antarctique britannique, le Territoire britannique de l'océan Indien, les Îles Caïmans, les îles Falkland, Montserrat, Îles Pitcairn, Sainte-Hélène, l'île de l'Ascension et Tristan da Cunha, la Géorgie du Sud-et-les Îles Sandwich du Sud, les Îles Turques-et-Caïques (RU),

2 Décision 2013/755/EU du Conseil du 25 novembre 2013 relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer avec l'Union européenne (Décision d'Association Outre-mer), Journal officiel de l'Union européenne, L 344, Volume 56, 19 décembre 2013.

3 Les Caraïbes, le Pacifique, l'Atlantique Nord, l'Atlantique Sud et l'océan Indien.

Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique lors de la journée mondiale pour l'environnement (5 juin 2014), *Des écosystèmes résilients et sains sont un moyen rentable de gérer certains des effets négatifs du changement climatique, tels que l'augmentation des inondations causées par des tempêtes et l'érosion.*

Les PTOM ont un fort capital naturel qui est important pour le monde entier. On estime que les PTOM contiennent 16 % de l'eau douce du monde, qui se trouve en grande partie dans les glaces du Groenland et des PTOM de l'Antarctique. Les calottes glaciaires du Groenland et l'Antarctique joueront un rôle essentiel par rapport au niveau de la mer au cours du siècle à venir et au-delà. La ZEE des PTOM dépasse les 20 millions de km² (deux fois la ZEE des États-Unis, qui est la plus grande ZEE nationale du monde)⁴, ce qui constitue une source de richesses qui n'a pas encore été comptabilisée mais est très élevée. La dispersion géographique des PTOM ainsi que leur insularité et leur isolement est source d'une biodiversité très riche et un taux d'endémisme élevé⁵. Par exemple, les PTOM du Royaume-Uni possèdent 90 % de la biodiversité combinée du RU + les PTOM⁶. Les PTOM possèdent environ 8 % des récifs coralliens du monde⁷, les récifs de Bonaire sont les mieux préservés de la région des Caraïbes et les plus vierges se trouvent dans un autre PTOM (le Territoire britannique de l'océan Indien - BIOT). La Nouvelle-Calédonie contient le plus grand lagon et la deuxième plus longue barrière de corail du monde. La Polynésie française et BIOT possèdent des atolls parmi les plus étendus du monde.

Les PTOM promeuvent également plusieurs initiatives en matière de gestion environnementale. Mondialement, les PTOM ont la plus grande zone protégée (le Parc national du Nord-est du Groenland), et le parc naturel de la mer de Corail en Nouvelle-Calédonie (créé en 2014) pourrait détenir le titre de la plus grande aire marine protégée, couvrant 1,3 million de km². Par ailleurs, BIOT est l'une des plus grandes aires marines protégées où aucune prise n'est permise (640 000 km²), et la Géorgie du Sud-et-les îles Sandwich du Sud ont l'une des plus grandes aires marines protégées pour la gestion durable des pêches (1 million km²). Dans d'autres ZEE de PTOM, un certificat du MSC⁸ de gestion durable des pêches a été obtenu. L'intention de Pitcairn d'établir une grande AMP est évaluée par le gouvernement britannique.

Les défis pour les PTOM de l'UE au niveau de l'environnement et plus généralement du développement durable sont nombreux et inter reliés, et il est essentiel de prendre en compte les effets du changement climatique. Les principaux défis sont :

Changement climatique : le Groenland, le Territoire britannique de l'Antarctique et les TAAF sont bien placés pour étudier et comprendre les effets du changement climatique international. Les processus en cours dans ces territoires ont un impact mondial : changements au niveau de la fonte des glaciers, de la superficie couverte par la banquise, de la formation de masses d'eau. Plusieurs PTOM sont particulièrement vulnérables à l'augmentation du niveau de la mer, et certains effets sont déjà visibles. De nombreux PTOM se trouvent sur le passage des ouragans, et on s'attend à ce que des tempêtes plus violentes aient lieu de façon plus fréquente, en plus des changements au niveau des régimes de précipitation. Par ailleurs, les changements au niveau de la température des océans, de la salinité et des courants vont affecter les écosystèmes marins, mettre en danger les récifs coralliens qui jouent un rôle clé dans la défense physique et l'économie de nombreux territoires et avoir de nombreux effets imprévus sur les stocks de poissons. Ensemble, les PTOM ont un avantage comparatif, car ils peuvent étudier ces phénomènes sur place et tester des mesures d'adaptation et de mitigation qui peuvent alors être transférées à d'autres pays voisins (comme prescrit à l'article 7 de la DAO).

Biodiversité et services écosystémiques : les PTOM ont une biodiversité bien plus élevée que l'ensemble de l'Union européenne. De nombreux PTOM sont des foyers de biodiversité importants pour la flore, les

4 De plus, les pays auxquels les PTOM sont associés (la France, le Royaume-Uni, le Danemark et les Pays-Bas) ont une ZEE étendue grâce aux PTOM.

5 Espèces qui ne se trouvent que dans ce territoire

6 FCO, 2012, Overseas Territories : Security, Success and Sustainability. CM8374 3 <http://www.iucnredlist.org/>

7 Projet de facilitation BEST coordonné par la réunion de la table ronde d'outre-mer de l'UICN et l'UE, 27 septembre 2013 (en cours)

8 <http://www.msc.org/track-a-fishery/fisheries-in-the-program/certified>

oiseaux et notamment les oiseaux de mer, les tortues marines, les reptiles terrestres, dont certaines sont menacées. Par exemple, une proportion très élevée des albatros à sourcils noirs du monde se reproduit sur les îles Falkland, la Géorgie du Sud, l'archipel Crozet et les îles Kerguelen (TAAF). Les PTOM sont également très importants pour les espèces migratrices. Comme l'UE et les EM se sont engagés à soutenir l'atteinte des objectifs internationaux (Aichi) et les objectifs en termes de biodiversité de l'UE (objectif 6), la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité des PTOM est essentielle pour se conformer à ces obligations internationales. De plus, les écosystèmes fournissent des services à la population et aux touristes dont la valeur économique devrait être évaluée afin de mieux comprendre leur importance et la nécessité de promouvoir leur protection ainsi que de fournir aux gouvernements une échelle de comparaison utile lors de la planification du développement et de l'aménagement. En ce qui concerne les PTOM, qui sont principalement des îles, les principaux services écosystémiques sont constitués par leurs attraits touristiques (les produits touristiques dépendant de la qualité de l'environnement naturel), la pêche (les pêcheries représentent une importante source de revenu pour les populations et les gouvernements ainsi qu'une source de protéines pour les populations locales et sont également souvent utilisées à des fins récréatives), protection côtière (les coraux et les mangroves forment une protection contre les impacts des événements naturels extrêmes et l'élévation du niveau de la mer, ce qui permet de réduire l'érosion), les forêts (protection des bassins versants et réduction de l'érosion). De plus, les services écosystémiques comprennent aussi les aspects culturels et récréatifs des populations locales (important pour le bien-être et la santé des populations). Le caractère unique de certains écosystèmes et espèces pourraient mobiliser le financement de leur protection et ainsi éviter les pertes incommensurables liées à leur disparition. On notera qu'il a été estimé que la population des Pays-Bas est prête à supporter annuellement à hauteur de € 34 millions la protection de la nature des Caraïbes néerlandaises⁹, ceci étant une expression de la valeur de non-usage. Ces concepts sont récents et ne sont pas encore pleinement adoptés par les gouvernements. Les écosystèmes restent dès lors exposés à de nombreuses menaces qui comprennent : un développement économique sauvage, l'érosion et l'envasement des lits des rivières lié à la déforestation pour l'agriculture ou l'aménagement du territoire, les prises accessoires d'oiseaux de mer ainsi que l'introduction d'espèces envahissantes dont les rats, les lapins, les chèvres, les rascasses volantes ainsi que quelques espèces végétales. Le problème des espèces invasives en particulier est commun à tous les PTOM. L'éradication / les contrôles ont été effectués dans de nombreux PTOM, surtout en ce qui concerne les mammifères. Cependant, il est encore plus complexe de répondre aux problèmes d'espèces invasives pour la flore et le milieu marin. Dans de nombreux PTOM, il faut encore effectuer des inventaires visant à établir une situation de référence pour pouvoir contrôler correctement les espèces invasives, surtout pour la flore et le milieu marin.

Gestion des déchets et des eaux usées : Au cours des dernières décennies, les volumes et la dangerosité des déchets ont augmenté rapidement à cause de l'augmentation des niveaux de vie et du tourisme, l'utilisation massive de véhicules automoteurs, le développement de l'informatique et la communication mobile. De plus, de nombreuses décharges de déchets solides existantes (avec un certain niveau de protection) sont pleines ou presque pleines ; il y a de nombreuses décharges informelles ou illégales ; les technologies et les méthodes modernes sont rarement utilisées pour la gestion des déchets ; les déchets toxiques sont stockés avec les déchets ménagers (les déchets dangereux comme les huiles usées, les piles, les véhicules hors d'usage, l'amiante, les résidus de pesticides, les déchets hospitaliers et les déchets d'abattoirs sont un vrai problème). Dans certains PTOM, il y a également des problèmes au niveau de l'élimination des déchets des paquebots de croisière et des yachts (Caraïbes, Pacifique, îles Falkland). Il y a trop de déchets à traiter, mais leur volume n'est pas assez élevé pour justifier l'investissement dans certains types de d'équipements de valorisation des déchets. Il est difficile de trouver des sites adaptés pour l'élimination des déchets, et il n'y a pas suffisamment d'accords avec d'autres pays qui pourraient recevoir les flux de déchets que les PTOM ne peuvent pas gérer localement. De même, de nombreux PTOM considèrent comme une priorité la contamination causée par le rejet d'effluents d'eau usées non traitées dans les aquifères souterraines, ou directement dans les plans d'eau

⁹ www.ivm.vu.nl/en/projects/Projects/economics/Bonaire/non_use_value/index.asp

en surface en raison d'installations d'assainissement mal conçues ou de systèmes d'assainissement insuffisants. Cela cause la pollution des rivières et des eaux côtières et est cause d'eutrophisation du milieu.

Zones côtières : On observe une meilleure compréhension parmi des décideurs des PTOM des services fournis par les écosystèmes côtiers tels les récifs coralliens, les mangroves, les dunes et les forêts pour la réduction des impacts éventuels liés aux catastrophes naturelles telles que cyclones et inondations ainsi que le retardement des impacts liés à l'élévation du niveau de la mer. Cependant, ces écosystèmes côtiers sont toujours exposés à de nombreuses pressions, dont la pollution et l'alluvionnement des eaux côtières. Les principales pressions sont le développement non régulé de la zone littorale (couverture des espaces naturels par les constructions et le goudron), le besoin de matériaux de construction achetés localement (comme le sable, les graviers, le bois, le corail), le rejet des eaux usées non traitées dans la mer, l'absence de traitement des eaux pluviales (en particulier celles qui coulent au travers des villes), les décharges (illégales ou non adaptées) près de la mer qui rejettent des lixiviats, les activités agricoles qui nuisent à l'environnement, les activités à l'intérieur des terres (ex. déforestation et exploitation minière) qui causent l'alluvionnement des rivières et des estuaires et les accidents de terminaux ou de navires pétroliers. Il est nécessaire de renforcer la gestion intégrée des zones côtières.

De nombreux PTOM misent de plus en plus sur la mer en tant que moteur de l'économie (ce qu'on appelle l'économie bleue). On passe de la prise en compte séparée de l'industrie de la pêche, du tourisme, de la prospection minière et d'hydrocarbures et du transport et de la logistique à une approche maritime intégrée. De nombreux gouvernements des PTOM accordent de plus en plus d'importance à leur patrimoine naturel (par exemple pour les revenus touristiques) et demandent de l'assistance pour améliorer la connaissance du milieu marin et renforcer la planification de l'espace maritime pour assurer une gestion efficace et durable des activités en mer.

Gouvernance : Pour de nombreux PTOM, il semble que les décideurs politiques ne sont pas assez sensibilisés à l'importance de la planification de l'aménagement et des procédures des études d'incidence sur l'environnement. Des questions liées à la propriété des terres empêchent la mise en place de zones protégées pour plusieurs PTOM. En particulier, les PTOM les moins peuplés doivent faire face au manque de ressources humaines, en termes de l'accès au personnel qualifié. La capacité limitée (également en termes de consultants, d'ingénieurs, de contractuels) complique la mise en œuvre d'études plus poussées, le choix de solutions possibles et les prises de décisions. Il y a un contrôle limité ou inexistant de l'impact de l'élimination / du rejet des déchets et des eaux usées. La mise en place de normes, de législation et de règlements en matière d'environnement (obligations à jour qui sont également réalistes concernant l'infrastructure existante) et les faiblesses au niveau de leur mise en œuvre posent également problème. Le financement à long terme, qui est souvent requis pour les technologies modernes, n'est souvent pas disponible sur place. L'aide étrangère est souvent orientée vers le développement d'une infrastructure moderne et la mise en place de processus, mais le recouvrement des coûts (au moins ceux d'exploitation et d'entretien) est nécessaire pour une viabilité sur le long terme. Il faut faire payer les services, mais dans de nombreux cas il y a un manque de volonté ou de possibilité de paiement. C'est particulièrement le cas pour les déchets solides puisqu'il n'y a presque pas de politiques concertées pour réduire la production et l'accumulation de déchets, et les initiatives de recyclage sont très limitées. De plus, de nombreux territoires n'ont pas d'accords avec d'autres pays ou territoires qui leur permettraient d'exporter des flux de déchets de valeur. Malgré tout ceci, certains territoires adoptent des approches originales pour répondre aux problèmes de gouvernance environnementale.

Dépendance aux combustibles fossiles : les PTOM ont tendance à se tourner vers l'énergie verte, à des rythmes différents, afin de réduire leur dépendance aux combustibles fossiles. Comme dans d'autres parties du monde, la promotion des énergies renouvelables (ER) évolue plus vite que celle de l'efficacité énergétique. D'après une étude récente de l'UE¹⁰ sur la situation dans les PTOM, la capacité d'ER

¹⁰ 'Les énergies renouvelables et les politiques écologiques dans les Pays et territoires d'outre-mer' – rapport provisoire. Les consultants ont pu accéder à une présentation du groupe de travail de partenariat entre l'OCTA et l'UE (PWP3) qui s'est tenu le 25 septembre 2013.

installées a augmenté de 57 % (+121 MW) au cours des 5 dernières années, tandis que la capacité électrique traditionnelle installée a augmenté de 27 % (+283 MW). Des mesures ont également été prises pour l'efficacité énergétique, comme les réglementations thermiques et les évaluations énergétiques pour identifier les défaillances. La même étude mentionne que la croissance des besoins en électricité est entre 3 % et 5 % par an, malgré le ralentissement général de l'économie, et que le transport représente une part importante des besoins d'énergie primaire. Les profils environnementaux confirment que de nombreux PTOM donnent la priorité à l'énergie verte. Cependant, il y a encore du chemin à parcourir pour obtenir une vraie réforme énergétique. Il est nécessaire de mettre en place une approche holistique à l'énergie (électricité et transport), évaluer le potentiel des ressources d'énergie renouvelable, trouver la bonne combinaison de sources d'ER, résoudre les questions techniques liées aux limites et aux contraintes du réseau, permettre et promouvoir l'implication du secteur privé, mettre en place un cadre pour le recouvrement des coûts et promouvoir l'efficacité énergétique. Certains PTOM avec plus de potentiel en termes d'énergies renouvelables commencent à réfléchir aux voitures électriques. Même si la majorité des PTOM n'ont pas entamé la démarche de demande pour élargir la CCNUCC¹¹ et au Protocole de Kyoto, de nombreux PTOM voient cette décision comme leur contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Une réflexion de fond devrait être tenue quant à la question de savoir si les projets concernant la protection du patrimoine naturel et, de façon plus large, l'amélioration de la gestion de l'environnement (déchets, eau, énergie, littoral, milieu marin...) et le développement durable peuvent être traités au mieux au niveau territorial, régional ou international. Lorsque c'est possible et pertinent, il n'est pas nécessairement souhaitable de restreindre la coopération régionale aux seuls PTOM. Quand les problèmes sont partagés avec d'autres territoires de la région (ACP ou régions ultrapériphériques), il faut également réfléchir à la possibilité de coopérer avec eux. Tout ceci est conforme à l'article 7 de la Décision 2013/755/EU du Conseil. Des candidats tout désignés se trouvent dans la région du Pacifique et des Caraïbes.

Les PTOM de l'Atlantique Sud sont tous associés au Royaume-Uni, et ces territoires collaborent de plus en plus.¹² Les îles Falkland promeuvent particulièrement cette collaboration. La région a un avantage comparatif en ce qui concerne l'étude des océans de l'Atlantique Sud, puisque les PTOM s'étendent de l'Antarctique presque jusqu'à l'équateur, ce qui est unique au monde.

Dans l'Océan Indien, BIOT (RU) et les TAAF (FR) sont des PTOM inhabités à l'accès retreint (présence militaire sur certaines îles) qui sont administrés soit depuis un Territoire voisin soit directement depuis l'État Membre auquel ils sont associés. Même s'il n'y a pas eu de collaboration bilatérale par le passé, il existe des domaines pour lesquels c'est possible, comme le suivi, le contrôle et la surveillance de la pêche, les campagnes pour la mise en place de règlements pour la pêche en haute mer et la recherche sur le changement climatique ou les espèces invasives.

Enfin, les PTOM de l'Atlantique Nord sont très différents, et ils avoisinent tous un pays industrialisé avec lequel ils ont une relation privilégiée. Dans le cas du Groenland, le Conseil de l'Arctique¹³ gère une majorité des problématiques environnementales. Saint-Pierre-et-Miquelon travaille avec le Canada sur les questions environnementales. Le principal partenaire commercial des Bermudes est les États-Unis¹⁴, cependant, en ce qui concerne les problèmes environnementaux, les Bermudes réfèrent au Royaume-Uni. En ce qui concerne les questions environnementales. Il convient de noter que les Bermudes jouent un

11 Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques

12 Il faut noter que Sainte-Hélène, l'île de l'Ascension et Tristan da Cunha sont en fait des territoires séparés avec leur propre gouvernement, et que le fait de les considérer comme un seul ensemble pose problème.

13 Canada, Danemark/Groenland, Finlande, Islande, Norvège, Russie, Suède.

14 La politique des États-Unis envers le Royaume-Uni est le fondement de la relation entre les États-Unis et les Bermudes. Les États-Unis sont le principal partenaire commercial des Bermudes. Les Bermudes coopèrent avec les États-Unis pour empêcher le blanchissement d'argent et le financement du terrorisme. Environ 8 000 citoyens enregistrés des États-Unis vivent aux Bermudes, et la plupart sont employés par la communauté internationale des affaires. Il y a également un grand nombre d'entreprises américaines constituées aux Bermudes. (<http://www.state.gov/r/pa/ei/bgn/5375.htm>)

rôle important au milieu de la Mer des Sargasses et qu'ils pilotent le processus de création de la Commission de la Mer des Sargasses (Açores, Monaco, Royaume-Uni et États-Unis).

Certains domaines peuvent être abordés au niveau international, puisque les défis sont partagés par tous les PTOM. En ce qui concerne la biodiversité, une action internationale pour renforcer les capacités en matière du contrôle des espèces invasives, en particulier en ce qui concerne la flore et le milieu marin, en commençant par une assistance pour créer une base de connaissances approfondies, est recommandée.¹⁵ L'action préparatoire européenne pour BEST¹⁶ s'est révélé être un outil utile en fournissant aux PTOM un capital initial pour la mise en œuvre de certains projets de base. Une initiative similaire peut être envisagée pour le changement climatique. L'UE peut jouer un rôle de catalyseur de *la croissance verte* et de *l'économie bleue*¹⁷ dans les PTOM à travers une action internationale coordonnée. Les PTOM bénéficieraient de débats et de formations partagées ; du partage de stratégies locales possibles (ex. sur des sites Web dédiés) ; du partage du savoir-faire et de l'expérience entre les régions (ex. pêche durable dans l'Atlantique Sud) au travers de visites et d'assistance technique entre les PTOM, du jumelage, de l'articulation régionale, le cas échéant, pour augmenter l'échelle d'investissements, bénéficiant à plusieurs PTOM (ex. gestion régionale des déchets ou connexion électrique inter-îles aux Caraïbes, des projets bancables qui ne le seraient pas s'ils étaient considérés pour chaque île). Certaines de ces initiatives peuvent fournir des enseignements intéressants pour les pays ACP et les régions ultrapériphériques voisins et les impliquer. L'augmentation des contrôles au niveau de la pêche en haute mer et le débat sur les grandes aires marines protégées et leur surveillance ont tendance à être traités au niveau international: cela nécessite une action au niveau de forums internationaux, et les PTOM ont de solides arguments.

15 Promouvoir la participation des instituts de recherche régionaux qui existent dans certains PTOM (travaillant avec les entités des territoires) ainsi que leur interaction avec les centres de recherche de l'UE et défendre un fonds spécial pour Horizon 2020 apporterait également plusieurs avantages secondaires.

16 Programme volontaire BEST sur la biodiversité et les Services écosystémiques dans les Territoires des régions ultrapériphériques et des Pays et territoires d'outre-mer de l'UE

17 L'UE a un avantage comparatif au niveau des questions de planification à travers l'expérience de la mise en place de la directive "Stratégie pour le milieu marin" 2008/56/EC

Carte des pays et territoires d'outre-mer de l'Union européenne:



1 INTRODUCTION

1.1 OBJECTIF DU PROJET

L'objectif général de ce projet est de mettre à jour les profils environnementaux des PTOM de 2007. Il y a actuellement 25 Pays et territoires d'outre-mer (PTOM) qui sont reliés à l'Union européenne.

L'objectif spécifique est de :

- 1) Fournir une mise à jour complète des profils environnementaux sur les PTOM de janvier 2007, en se concentrant particulièrement sur les évolutions importantes depuis 2006
- 2) À travers ces profils environnementaux, fournir une base d'informations :
 - Pour les PTOM, les États membres auxquels ils sont associés et la Commission européenne (Direction générale de la Coopération et du Développement – EuropeAid) dans le contexte du processus de programmation du 11^{ème} FED ;
 - Pour les PTOM et l'UE, dans le cadre de la mise en place de programmes pertinents de l'UE après 2013 auxquels les PTOM sont éligibles (dont, entre autres, le programme thématique Défis et biens publics mondiaux de l'Instrument pour la Coopération au Développement, le programme LIFE¹⁸ et Horizon 2020) ;
 - Pour les parties prenantes concernées dans le cadre des projets actuels et à venir mis en œuvre au titre de l'initiative BEST pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques dans les régions périphériques et les Pays et territoires d'outre-mer.

1.2 QUE SONT LES PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER ?

Les PTOM sont des territoires et pays non souverains liés par leur constitution à quatre États Membres de l'UE. Ils possèdent divers degrés d'autonomie et ne font pas partie de l'Union européenne. La législation de l'Union européenne ne s'applique pas aux PTOM, sauf si des dispositions le stipulent. Le nombre des PTOM s'élève actuellement à 25, un lié au Danemark, six à la France, douze au Royaume-Uni et six aux Pays-Bas¹⁹ trois du royaume des et trois communes néerlandaises à statut particulier. Indépendamment des accords constitutionnels individuels avec l'Etat Membre auquel ils sont liés, les PTOM ont le même statut vis-à-vis de l'UE.

Région	PTOM	Abrév. utilisée	État Membre
Pacifique	Polynésie française	PF	FR
	Nouvelle-Calédonie	NC	FR
	Pitcairn	PIT	RU
	Wallis-et-Futuna	W&F	FR
Atlantique Nord	Bermudes	BM	RU
	Groenland	GL	DK
	Saint-Pierre-et-Miquelon	SPM	FR
Atlantique Sud	Territoire antarctique britannique	BAT	RU
	îles Falkland	FI	RU
	Sainte-Hélène, île de l'Ascension et Tristan da Cunha	SHATdC	RU
	Géorgie du Sud-et-les Îles Sandwich du Sud	SGSSI	RU

¹⁸ Voir les 'guidelines for applicants 2014' 'Les projets LIFE se dérouleront sur le territoire des États Membres de l'Union européenne.. Le programme LIFE peut également financer des activités hors de l'UE et dans les pays et territoires d'outre-mer (PTOM), pour autant que le bénéficiaire coordinateur soit basé dans l'UE et que preuve soit faite que les activités engagées hors de l'UE sont nécessaires pour atteindre les objectifs de l'UE (environnementaux et pour le climat) ainsi que pour assurer l'efficacité des interventions effectuées dans les territoires États Membres auxquels les traités s'appliquent.' http://ec.europa.eu/environment/life/toolkit/pmtools/life2014_2020/guidelines.htm

¹⁹ De ces six, trois sont des pays autonomes et trois des communes à statut particulier.

Océan Indien	Territoire britannique de l'océan Indien	BIOT	RU
	Terres australes et antarctiques françaises	TAAF	FR
Caraïbes	Anguilla	ANG	RU
	Aruba	ARU	NL
	Îles Vierges britanniques	BVI	RU
	Bonaire	BON	NL
	Îles Caïmans	CAÏ	RU
	Curaçao	CUW	NL
	Montserrat	MON	RU
	Saba	SAB	NL
	Saint-Barthélemy	BLM	FR
	Saint-Eustache	StEus	NL
	Sint Maarten	SXM	NL
Îles Turques-et-Caïques	TCI	RU	

Depuis le rapport de 2007, les Antilles néerlandaises se sont divisées en 2 pays autonomes et 3 communes à statut particulier associées aux Pays-Bas. En ce qui concerne la France, Mayotte est devenue une région d'outre-mer et Saint-Barthélemy est devenu un PTOM. Les Bermudes ont adhéré à l'Association en 2013.

Sainte-Hélène, l'île de l'Ascension et Tristan da Cunha, ne sont que légèrement associées les unes aux autres et ont une administration, une législation et une économie en grande partie séparées. Il est donc souvent plus utile de les considérer comme des territoires distincts. Elles sont parfois traitées séparément dans le présent rapport. Elles constituent néanmoins un seul PTOM vis-à-vis de l'Union européenne.

Les cinq « régions » au sein desquelles les PTOM sont regroupés dans le tableau ci-dessus sont définies d'une manière quelque peu arbitraire. Les régions des Caraïbes et du Pacifique présentent de toute évidence une certaine cohérence géopolitique, et les PTOM de l'Atlantique Sud, malgré les grandes distances qui les séparent, partagent un certain nombre de préoccupations et de spécificités. En revanche, la région de l'Atlantique Nord rassemble un groupe de territoires hétérogènes, chacun avec ses propres préoccupations et ses propres partenaires géographiques. Les territoires compris dans la catégorie de l'océan Indien ont en commun le fait d'être des territoires inhabités administrés à distance depuis l'État membre, avec des zones à accès réglementé en raison d'une présence militaire. Les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) se trouvent en partie dans l'Antarctique (La Terre-Adélie) et le subantarctique, où les préoccupations ressemblent plus à celles des PTOM de l'Atlantique Sud (l'Antarctique, la pêche, les oiseaux de mer), et en partie dans l'océan Indien (îles Eparses).

1.3 PORTÉE DU TERME ENVIRONNEMENT

« Environnement » est un terme assez vague. Pour les besoins de ces profils environnementaux, le terme environnement comprend la qualité de tous les milieux naturels (les eaux de surface, les eaux souterraines, les mers qui bordent les PTOM, l'air et les sols), la qualité et la diversité des habitats et des espèces sauvages, et la manière dont ils sont affectés par l'activité humaine.

De plus, les termes de référence spécifient une approche large sur le développement durable. Cela comprend donc le changement climatique et les risques naturels, la planification physique, l'énergie, la croissance verte et la croissance bleue (dont la pêche). Ces sujets sont étroitement liés à plusieurs questions environnementales et ils sont abordés d'un point de vue environnemental et moins du point de vue du développement économique, même si celui-ci est également pris en compte.

Par exemple, les habitats comme les récifs coralliens, les herbiers marins et les mangroves servent d'alevinage ou d'aires d'alimentation aux poissons et protègent le littoral des tempêtes. Ils ont une valeur associée qui est très souvent négligée. De plus, dans le cas de nombreux PTOM, c'est ce que cherchent

les touristes. La santé de ces écosystèmes dépend de la bonne gestion des eaux usées et des déchets, de la régulation de l'aménagement et de l'utilisation durable des ressources (qu'elles soient ou non biologiques).

1.4 VULNÉRABILITÉ

Un certain nombre d'efforts ont été faits pour mesurer le concept de vulnérabilité. Les profils environnementaux de cette étude utilisent comme référence les travaux de la Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées (SOPAC), du Programme des Nations unies pour le développement (PNUE) et de leurs partenaires²⁰. Cet index a été élaboré au travers de consultations et de collaborations entre pays, instituts et experts du monde entier et reprend la vulnérabilité environnementale ainsi que la vulnérabilité aux risques naturels. Il convient également de mentionner que les profils de vulnérabilité des PTOM de 2005 contenaient des lacunes importantes en matière de données. Cependant, ces profils de vulnérabilité ont près de 10 ans et ils nous donnent une idée de l'évolution des principales questions en matière de vulnérabilité quand on les compare à la situation actuelle.

En 2005, tous les PTOM étaient considérés comme vulnérables, et certains comme très ou extrêmement vulnérables. Le tableau suivant résume la situation présentée dans cette étude :

Extrêmement vulnérable	Très vulnérable
Bermudes Îles Vierges britanniques Polynésie française	Îles Caïmans Montserrat Anciennes Antilles néerlandaises
Motifs : tous ont en commun des zones de faible élévation, des espèces menacées et des espèces qui migrent hors du territoire. Pour les Bermudes s'ajoute une population dense avec de hauts taux d'émission de SO ₂ . Pour la Polynésie française, des écosystèmes en déséquilibre des glissements de terrain et la disparition d'espèces.	Motifs : Tous ont en commun une faible élévation et des espèces menacées. De plus, Montserrat est très vulnérable aux volcans et aux tsunamis, les Caïmans ont vu des espèces disparaître et ont une législation faible en ce qui concerne les AME, tandis que, pour les anciennes Antilles néerlandaises, le problème principal était lié à l'exploitation minière et aux hauts taux d'émission de SO ₂ .

En se basant sur les résultats du 5^{ème} rapport d'évaluation²¹ du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat et sur le 4^{ème} rapport Perspectives mondiales de la biodiversité²², il apparaît que la vulnérabilité des PTOM s'est accrue.

En ce qui concerne les risques naturels, non seulement les PTOM ont de forts risques ou sont exposés à des fortes fréquences d'événements dangereux, mais quand un tel événement a lieu, l'impact est souvent relativement bien plus élevé que pour un État plus grand, ce qui crée bien plus de perturbations. Les îles très basses et les zones littorales habitées sont plus vulnérables à l'augmentation du niveau de la mer et, dans les cas extrêmes, elles pourraient disparaître.

Avec une approche tournée vers le développement durable, il convient de mentionner ici que les PTOM sont, en général, vulnérables sur le plan économique. Ils partagent certaines caractéristiques, comme :

- forte dépendance à un faible nombre de secteurs (ex. tourisme, pêche, marchés financiers, mines), ce qui rend l'économie vulnérable aux changements conjoncturels et / ou structurels dans ce secteur (ex. effondrement des stocks de poissons, crise économique mondiale réduisant le nombre de touristes et obligeant des sociétés à fermer) ;
- incapacité à profiter d'économies d'échelle en raison de leur petite taille et de leur isolement, ressources humaines limitées ;

²⁰ <http://www.vulnerabilityindex.net/Files/EVI%20Country%20Classification.pdf>

²¹ <http://www.ipcc.ch/report/ar5/>

²² <http://www.cbd.int/en/gbo4>

- fort isolement pour beaucoup (en dehors des Caraïbes) et manque d'infrastructure de transport, donc coûts de transport élevés, ce qui augmente le prix des importations, réduit la compétitivité de leurs exportations et rend le retour de déchets onéreux.

1.5 METHODOLOGIE

La dernière version des profils se concentre surtout sur les évolutions majeures depuis 2006, les changements au niveau des priorités, l'évolution de la bonne gouvernance et les indicateurs des composantes environnementales (ou l'absence d'un de ces éléments). Les profils contiennent également le détail des principaux défis et vulnérabilités pour l'environnement avec une évaluation de la gravité / l'urgence de ces défis et leur lien avec la situation socio-économique.

Les profils des PTOM de 2007 utilisaient le modèle DPSIR (forces, pressions, état, impacts, réponses) pour analyser la cause le problème, la manière dont elle affecte la problématique / la région concernée, la gravité de la situation, les impacts socio-économiques et environnementaux et les réponses en cours ou possibles. Outre la mise à jour de cette analyse, la dernière version des profils utilise également l'analyse de la vulnérabilité pour traiter des questions liées au changement climatique et pour lier les différents types de profils selon leur échelle d'action.

Cette étude a été conçue essentiellement comme une étude documentaire: aucune collecte de données n'a été effectuée sur place dans les territoires. Il a été prévu que les consultants utilisent les données déjà disponibles au sein de la Commission, auprès des EM et auprès des représentants des PTOM, ainsi que dans le domaine public : cf. tableau ci-dessous.

Les consultants ont également élaboré un questionnaire destiné à être complété par les PTOM afin de recueillir des données qui risquaient de ne pas être accessibles dans le domaine public, portant sur les institutions, les ressources humaines, les politiques et les budgets consacrés à l'environnement, ainsi que les priorités générales et les meilleures pratiques.

Source	PTOM	EM	UE	Autres sources
Documents existants	Documents structurants, tels que les politiques, les stratégies, les plans, les livres blancs... Évaluations de la situation, comme les rapports sur l'état de l'environnement, des évaluations de la biodiversité. Plans de travail d'instituts. Documents sur les programmes et projets. Documents uniques de programmation réalisés pour les financements du FED.	Politiques relatives aux questions environnementales internationales Politiques relatives aux PTOM Vues d'ensemble de la situation dans les PTOM, études.	Politiques en matière d'environnement et de coopération Politiques et législation en lien avec les PTOM Stratégies régionales	Accords internationaux et régionaux sur l'environnement (AME) Politiques et actions adoptées par des organisations telles que le PNUE ou des organisations régionales comme le PROE dans le Pacifique, le Traité sur l'Antarctique, le Conseil de l'Arctique, le programme d'action de la Barbade.

	Réunions de PTOM et de l'association des PTOM	Réunions avec des agents gouvernementaux des EM qui travaillent avec les PTOM, des représentants des PTOM au niveau des EM et des ONG travaillant dans les PTOM	Réunions avec différents DG de l'UE travaillant avec les PTOM	Études sur le changement climatique, les risques naturels, la biodiversité, les émissions de CO2, les eaux internationales, l'état des récifs coralliens dans le monde, les indicateurs socio-économiques.
Questionnaire	Élaboré par les consultants, portant sur les préoccupations principales, les succès, les meilleures pratiques, les institutions, les politiques, la législation, la sensibilisation, les budgets et la coopération			
Sources publiques	Sites Web de ministères, d'instituts, d'ONG et de journaux des PTOM	Sites Web de ministères et d'instituts	Sites Web de différents DG	PNUE, UICN, WRI, CIA, Banque mondiale, WWF, GIWA, ICRI...

La version préliminaire des profils (territoriaux, régionaux et principaux) a été soumise à toutes les parties prenantes pour qu'elles puissent formuler leurs remarques et commentaires. Les versions préliminaires ont été revues en fonction des commentaires reçus.

1.6 STRUCTURE DU PRESENT RAPPORT

Ce rapport est divisé en deux parties. La première partie est ce rapport principal et la deuxième partie comprend cinq volumes, consacrés respectivement à chacune des cinq régions :

- Section A – Région des Caraïbes ;
- Section B – Région de l'océan Indien ;
- Section C – Région de l'Atlantique Nord ;
- Section D – Région du Pacifique ;
- Section E – Région de l'Atlantique Sud.

Le présent volume contient une vue d'ensemble de l'état de l'environnement des PTOM et des principaux problèmes environnementaux mis en évidence dans l'étude accompagné d'une analyse générale. La deuxième partie, les rapports régionaux, présente le profil environnemental de chacun des territoires de la région concernée, ainsi qu'une section régionale qui analyse la situation d'un point de vue régional.

La deuxième partie du rapport contient des recommandations liées aux principales préoccupations de chaque territoire qui sont reprises à la fin de chaque profil territorial. Les recommandations de coopération à l'échelle régionale se trouvent à la fin de la section régionale correspondante; les recommandations de coopération avec les PTOM à l'échelle globale ou interrégionale sont dans ce volume. Les recommandations au niveau global ne répètent ou systématisent pas les recommandations régionales ou territoriales, elles sont plutôt dirigés à l'UE comme des actions à mener à l'échelle globale. Les sections de recommandation fonctionnent comme des sections autonomes qui résument les principales conclusions ainsi que les défis environnementaux et les vulnérabilités spécifiques. Les recommandations sont présentées sous forme d'un plan d'action qui comprend un programme indicatif et

réaliste ainsi que des indications sur les ressources humaines et financières nécessaires et des sources de financement possibles. Elles contiennent des suggestions sur comment améliorer la gestion de l'environnement/des ressources naturelles, le besoin de réformes législatives ou institutionnelles, dont des provisions pour des études d'incidence, et comment améliorer le système de surveillance/suivi environnemental et la participation/la coordination régionale ou internationale. Les recommandations ont été discutées avec les PTOM et les États Membres auxquels ils sont liés.

1.7 RELATIONS ENTRE L'UE, LES EM ET LES PTOM

1.7.1 NOUVELLE DAO

La Décision 2013/755/EU du Conseil du 25 novembre 2013 (Décision d'Association Outre-mer) établit la nouvelle association des pays et territoires d'outre-mer avec l'Union européenne après 2013. Elle accorde une importance nouvelle à la gestion de l'environnement.

L'association établit un cadre pour le dialogue politique et la coopération sur des questions d'intérêt mutuel entre l'UE et les PTOM. *Les partenaires se reconnaissent mutuellement le droit de définir leurs politiques et leurs priorités en matière de développement durable, d'établir leurs propres niveaux intérieurs de protection de l'environnement et du travail et d'adopter ou de modifier en conséquence leurs droits et leurs politiques* (Art. 2.5). Les questions d'intérêt mutuel (Art. 5) dans l'accord comprennent la croissance verte ; la gestion durable des ressources naturelles, dont la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques ; l'adaptation à et la mitigation de l'impact du changement climatique ; la promotion de la réduction des risques de catastrophes ; la promotion de la recherche, de l'innovation et d'activités de coopération scientifique ; et la promotion de l'autonomie des PTOM et du renforcement de leurs capacités à formuler, mettre en œuvre et surveiller des stratégies et des politiques.

L'Union et les PTOM acceptent de s'efforcer de faire connaître l'association auprès de leurs citoyens (Art. 6), en particulier *en encourageant le développement des relations et de la coopération entre les autorités, les milieux universitaires, la société civile et les entreprises des PTOM, d'une part, et leurs homologues au sein de l'Union, d'autre part.*

L'association cherche également à soutenir les efforts des PTOM à participer aux initiatives de coopération internationales, régionales et / ou sous-régionales pertinentes ainsi qu'aux processus d'intégration, en fonction des prérogatives des autorités des PTOM (Art. 7). Pour ce faire, l'association promouvra la coopération entre les PTOM et les régions ultrapériphériques ainsi qu'avec leurs pays voisins de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et les États non ACP. La DAO déclare (Art. 7.2) que *pour atteindre cet objectif, l'Union améliore la coordination et les synergies entre les programmes de coopération financés par les différents instruments financiers de l'Union européenne. L'Union s'efforce également d'associer les PTOM à ses organes de dialogue avec leurs pays voisins, qu'il s'agisse ou non de pays ACP, ainsi qu'avec les régions ultrapériphériques, le cas échéant.*

Les domaines de coopération en matière de développement durable dans le cadre de l'association sont : la gestion durable et la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques (Art. 16); la gestion durable des forêts (Art. 17), l'aménagement intégré des zones côtières (Art. 18); les affaires maritimes (Art. 19); la gestion durable des stocks de poissons (Art. 20); la gestion durable de l'eau (Art. 21); la gestion des déchets (Art. 22); l'énergie (Art. 23), le changement climatique (Art. 24) et la réduction des risques de catastrophes (Art. 25). L'Association inclut également une coopération pour le tourisme (Art. 41), afin de définir, adopter et développer un tourisme durable.

1.7.2 RELATIONS AVEC LES ETATS MEMBRES

1.7.2.1 FRANCE

La France a un Ministère²³ et un Ministre des Outre-mer. La plupart des PTOM français sont des collectivités d'Outre-mer (COM). Elles se différencient entre elles par différentes structures du gouvernement local et du rôle/fonction des représentants du gouvernement métropolitain. Dans les TAAF, il n'y a pas de gouvernement local (élu) et un fonctionnaire français, basé à La Réunion, avisé par un conseil consultatif et le Comité de l'Environnement Polaire (CEP), en est la plus haute autorité. À Saint-Pierre-et-Miquelon, le Conseil territorial (élu localement) choisit un Président qui devient alors le chef du gouvernement. Le gouvernement français nomme un Préfet qui est à la tête des services publics décentralisés français sur le territoire : police / protection civile, santé, éducation, emploi, environnement, agriculture, forêts et défense. Les deux communes ont leur propre maire et les mêmes compétences que les communes en France.

D'autres PTOM comme la Polynésie française et Wallis-et-Futuna ont une plus grande autonomie interne et politique et sont responsables de leurs propres politiques et lois en matière notamment de protection de la nature et de l'environnement, de développement économique, de transport et d'énergie. La France est représentée par un Haut-commissaire, et est responsable pour les affaires étrangères (dont les accords multilatéraux sur l'environnement), la justice, les universités et les questions monétaires. De nombreux instituts et services publics français ont des représentants ou des délégués dans les PTOM.

La Nouvelle-Calédonie a plus d'autonomie que les autres PTOM et plus de niveaux de gouvernance. Elle a également un Haut-commissaire français, et possède un gouvernement territorial (avec un congrès qui est l'assemblée délibérante), trois provinces avec leurs propres assemblées qui sont responsables de l'environnement et, au niveau des communes, elle ressemble aux communes de France (gestion des politiques en matière de déchets, des eaux usées et de la protection civile).

Mayotte est passée d'un statut de PTOM (COM) à un DOM (département d'outre-mer) le 31 mars 2011. Son statut vis-à-vis de l'Union européenne a changé de PTOM à Région ultrapériphérique le 1^{er} janvier 2014. Saint-Barthélemy est devenu un PTOM en janvier 2012.

De nombreux ministres sont actifs au profit des régions ultrapériphériques (RUP) de la France et des PTOM : le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie²⁴, le Ministère de l'Agriculture et de la Forêt, le Ministère de l'Éducation et de la recherche, et de nombreux instituts gouvernementaux, agences et entités publiques participent aux projets sur la nature et l'environnement dans les PTOM français.²⁵

Politiques environnementales françaises et liens avec les PTOM

La France, quand elle en avait la compétence, a adopté de nombreuses politiques et mis en place des mesures en matière d'environnement dans les PTOM français.

En 2003, après avoir consulté de nombreuses parties prenantes, la France a adopté une stratégie nationale de développement durable (SNDD), incluant les PTOM. En 2008, une évaluation et une révision ont eu lieu, et un plan pour 2010-2013 a été adopté en 2010. Une nouvelle stratégie de développement durable pour la période 2014-2020 est en cours de préparation. Une des neuf actions phares du plan de 2010-2013 est « renforcer la gouvernance internationale du développement durable ».

23 Ministère des Outre-mer

24 En particulier la Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature.

25 En voici quelques uns : IRD (recherche pour le développement), IFREMER (recherche pour l'exploitation de la mer), IFRECOR (récifs coralliens), l'Agence des aires marines protégées, l'Observatoire du littoral (gestion des zones côtières), CIRAD (recherche agronomique pour le développement), Portail de l'Eau (Eau France, base de données sur l'eau) Portail de la Nature (NatureFrance, base de données sur la nature), l'Observatoire National de la Biodiversité (ONB, base de données sur la biodiversité), Muséum (histoire naturelle), ADEME et EDF (énergie), IEOM (Institut d'Émission d'Outre-mer, finances), ANR (Agence Nationale de Recherche)...



Plus pertinent pour l'environnement des PTOM en particulier, la France a adopté une stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) 2010-2020, dont un plan pour la création d'aires protégées (cf. le tableau ci-dessous). La stratégie déclare que tous les territoires français doivent intégrer la biodiversité aux autres politiques et activités, ce qui aura un impact positif, en particulier dans les régions périphériques (dont les PTOM).²⁶

En 2011, des actions concrètes pour la mise en œuvre de la stratégie pour la biodiversité 2011-2013 ont été précisées, et 8 thèmes sont mentionnés, dont la « Lutte contre les espèces exotiques envahissantes terrestres et marines dans les départements et collectivités d'outre-mer ». Au cours de la même période, 115 projets ont été sélectionnés pour un financement total de € 17 millions, dont un quart va aux régions ultrapériphériques et aux PTOM et il est clairement entendu que la recherche et l'innovation sont des leviers essentiels²⁷.

Plus d'actions sont mentionnées dans le plan national des aires marines protégées de 2013.

La France a la deuxième plus grande aire marine du monde (11 million km²). Le plan national pour les aires marines protégées (2013) a pour objectif d'augmenter la proportion de la ZEE ayant un statut protégé de 4% à 20%. La déclaration de la zone protégée de la Mer de Corail en Nouvelle-Calédonie en avril 2014, établissant ainsi la plus grande aire protégée du monde, une zone s'étendant sur 1,3 millions de km², a grandement contribué à cet objectif en amenant à 16% la proportion ayant un statut protégé des eaux marines sous juridiction française²⁸.

D'autres projets qui sont financés par la France pour les PTOM comptent:

- le plan d'action 2011-2015 d'IFRECOR (Initiative française pour les récifs coralliens);
- l'adoption d'un plan pour les mammifères marins dans la région des Caraïbes ;
- et de nombreux projets de recherche comme POLYPERL pour rendre la culture de la perle plus durable, d'un point de vue environnemental, social et écologique.

Le tableau ci-dessous montre l'aide que la France a apportée à ses PTOM, par habitant, en 2011²⁹

PTOM	PF	BLM	SPM	W&F	NC
Montant (€)	4 364	177	12 441	8 109	4 171

Initiatives plus étendues de la France concernant les PTOM

La présidence française de l'UE en 2008 avait donné un important élan à la protection de la nature et de l'environnement dans les PTOM et les RUP. Avec la participation d'un certain nombre d'organisations³⁰, la présidence française a rassemblé 400 participants de 21 PTOM et de 7 régions ultrapériphériques pour

²⁶ Cf. La France et la biodiversité : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/05b_DGALN_France_et_biodiversite_4p_def_web.pdf
²⁷ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Zoom-sur-les-appels-a-projets-.html>

²⁸ <http://news.mongabay.com/2014/0502-new-caledonia-marine-protected-area.html#BgJsgbfLiMcrP0WO.99>

²⁹ <http://www.senat.fr/rap/r10-308/r10-3081.html>

³⁰ L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (ONERC), le conseil régional de l'île de La Réunion, le Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales

une conférence sur « l'Union européenne et l'outre-mer : Stratégies face aux changements climatiques et à la perte de biodiversité » qui a eu lieu sur l'île de La Réunion. Les 11 tables rondes ont permis d'adopter le « Message de l'île de la Réunion »³¹ contenant 21 propositions et des recommandations pour l'adaptation au changement climatique, le développement de solutions durables en matière d'énergie, la conservation de la biodiversité et la gestion des écosystèmes. Le Message demande plus de coopération régionale ainsi que des mesures de protection concrètes comme :

- Mettre en place des aires (naturelles) pour la protection des espèces et des habitats dans les RUP et les PTOM, fondées sur Natura 2000, mais sur une base volontaire et adaptées à la situation locale. De plus, il faut également porter attention à la conservation des espèces en dehors de ces aires ;
- Reconnaître qu'il faut inclure les zones côtières et maritimes des PTOM (et des RUP) dans les stratégies régionales et internationales à long terme, comme le Partenariat insulaire mondial (GLISPA) ;
- Se concentrer sur l'énergie pour les politiques sur le changement climatique et le développement ;
- De nouveaux fonds orientés vers la protection de la biodiversité.

Le Ministre français des Outre-mer a insisté récemment sur le fait qu'il fallait harmoniser les fonds régionaux européens et le FED pour faciliter la coopération régionale entre les PTOM, les pays ACP et les régions ultrapériphériques de l'UE³².

1.7.2.2 LES PAYS-BAS

Avant le 10 octobre 2010, il y avait deux PTOM associés aux Pays-Bas : Aruba et les Antilles néerlandaises. Le 10 octobre 2010, deux des anciens territoires des Antilles néerlandaises sont devenus des pays autonomes au sein du royaume des Pays-Bas (Curaçao et Sint Maarten), comme Aruba. Les trois autres territoires (Bonaire, Saba et Saint-Eustache) sont devenus des communes à statut particulier des Pays-Bas. On les appelle maintenant les Pays-Bas caribéens ou BES (Bonaire, Saint-Eustache, Saba).³³

Les trois communes à statut particulier

Un certain nombre de lois ont été établies pour les trois communes des Caraïbes en ce qui concerne la protection de la nature, l'environnement, la planification physique, la gestion du milieu marin et la pêche.³⁴ Les habitants des trois communes à statut particulier ont maintenant les mêmes droits (environnementaux) que les autres citoyens vivant aux Pays-Bas, mais de meilleures installations impliquent généralement des coûts pour l'utilisateur plus élevés. Ce n'est pas toujours possible à cause du revenu par habitant bien plus bas sur les îles, comparé aux communes des Pays-Bas (hors Caraïbes).

La nouvelle législation en matière de nature et d'environnement (lois BES) sera ainsi introduite par étape, et la situation de chaque île sera bien prise en compte. Il serait impossible d'introduire tous ces nouveaux textes de lois en une seule fois. La « vieille » législation caribéenne qui est restée en vigueur depuis le 10 octobre 2010 est remplacée petit à petit par la loi municipale des îles.

Une politique sur la nature 2013-2017³⁵ a déjà été approuvée par les trois communes. Elle prévoit, par exemple, que chaque commune doit élaborer sa propre politique sur la nature et son propre plan de gestion, et produire des rapports et les mettre à jour tous les 5 ans. Les espaces naturels particuliers et les espèces d'intérêt international, qui sont ainsi classifiés par le Ministre dans la Loi BES sur la conservation de la nature, sont une responsabilité de plus pour les îles.

31 Le Message de La Réunion : http://www.uicn.fr/IMG/pdf/Message_de_l_ile_de_La_Reunion_-_Oct_08.pdf

32 http://www.outre-mer.gouv.fr/?18e-conference-des-presidents-des-regions-ultraperipheriques-d-europe.html&decoupe_recherche=dom

33 Plus précisément, il s'agit d'une entité publique (Openbaar Lichaam).

34 On peut trouver ces lois BES ici : <http://www.dcnanature.org/resources/policy-law-enforcement/>

35 http://www.dcnanature.org/wp-content/uploads/2013/10/EZ_BO_NaturePolicyPlan%20Car.NL_ENG_2.pdf

Mais, c'est la responsabilité du ministre (des affaires naturelles) à La Haye de s'assurer que les îles gèrent leur patrimoine naturel de façon adaptée et qu'un soutien leur est fourni quand elles ne peuvent le faire.

Un rapport³⁶ sur les trois premières années de collaboration entre le Ministère néerlandais de l'infrastructure et de l'environnement (I&M) et les trois communes de Caraïbes montre que des progrès significatifs ont été accomplis (mais plus reste encore à faire) pour se conformer aux normes environnementales néerlandaises : collecte séparée des déchets permettant le recyclage des déchets non dangereux, construction d'une station de traitement des eaux usées pour éviter que les eaux polluées ne contaminent et ne détruisent les précieux récifs coralliens, de nouveaux égouts pour recueillir les eaux usées, prévention des catastrophes dans les terminaux pétroliers, végétation pour empêcher l'assèchement des sols, l'inondation des basses terres et la pollution des eaux côtières, solutions pour les matériaux de construction (au lieu d'utiliser des coraux concassés)...

Pour l'environnement, cela signifie que plusieurs ministères³⁷ à La Haye et groupes de travail interdépartementaux collaborent avec les autorités locales, par exemple en soutenant la gestion des parcs naturels et les organisations environnementales, ainsi qu'à travers des missions plus générales comme la rénovation et la construction d'écoles, d'hôpitaux et de maisons de retraite, la réparation de routes et la rénovation de ports et d'aéroports.

Les trois pays autonomes

Les trois autres PTOM (Aruba, Curaçao et Sint Maarten), qui sont des pays autonomes à l'intérieur du royaume, sont beaucoup plus libres de poursuivre leurs propres politiques. Aruba était déjà habituée à cette situation, mais, pour Curaçao et Sint Maarten, la mise en œuvre des nouvelles politiques et législations ainsi que la mobilisation de leurs propres fonds ne sont pas des exercices simples. Comme c'est souvent le cas, certaines « vieilles » politiques et lois caribéennes sont encore en vigueur et sont remplacées petit à petit.

De façon plus concrète, le rôle des Pays-Bas dans ce nouvel ordre constitutionnel est de :

- Soutenir Curaçao et Sint Maarten dans leur décision de devenir des pays autonomes à l'intérieur du royaume. Par exemple, pour que Sint Maarten mette en place une toute nouvelle organisation du gouvernement, il faut du personnel expérimenté pour travailler dans la police, dans les prisons et à l'immigration. Les Pays-Bas aident Sint Maarten à recruter du personnel en dehors de l'île.³⁸
- Les Pays-Bas supervisent, de façon provisoire, la politique budgétaire et les finances publiques de Curaçao et de Sint Maarten et les aident à garantir une bonne gouvernance.

Le rôle des Pays-Bas

Les ministères qui traitent directement avec les 6 PTOM sont le Ministère de l'Intérieur et des Relations au sein du royaume³⁹ et le Ministère des Affaires étrangères. D'autres ministères participent également, comme nous l'avons dit plus tôt. Pour les trois nouvelles communes, un nouveau service des Pays-Bas caribéens⁴⁰ a été créé à Bonaire, avec une équipe de trois personnes, dont un spécialiste de la nature.

36 Caribisch Nederland INBEELD, 2013.

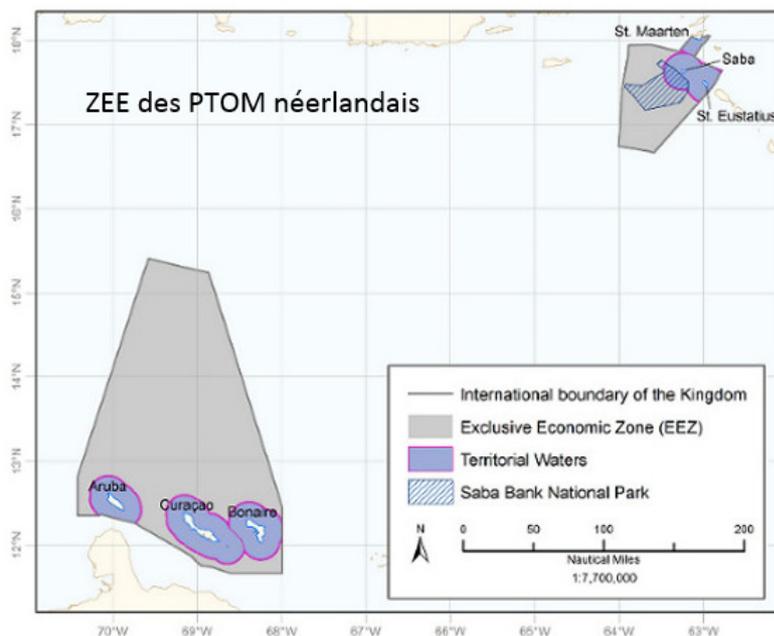
http://www.rijksdienstcn.com/rijksdienstcn.com/up1/ZyahqpxIW_Fotoboek_Caribisch_Nederland_OPTIMIZED.pdf

37 Ministère de l'infrastructure et de l'environnement, Ministère des affaires économiques, de l'agriculture et de l'innovation, Ministère des finances parmi d'autres.

38 L'aide continuera jusqu'au 1er novembre 2013, conformément à l'accord de coopération conclu entre les Pays-Bas et Sint Maarten le 4 avril 2011.

39 Binnenlandse zaken en koninkrijk relaties - BZK

40 <http://www.rijksdienstcn.com/rijksdienst-caribisch-nederland>



Le royaume de Pays-Bas a l'obligation de promouvoir le bien-être de ses anciennes colonies (conformément aux Nations unies) et est responsable de la protection des droits de l'homme, de la sécurité juridique et de la bonne gouvernance dans tous ses pays constitutifs. Ainsi, les Pays-Bas soutiennent le système judiciaire de la région des Caraïbes et continuent à coopérer avec les administrateurs locaux pour lutter contre le crime et le trafic de drogue entre Aruba, Curaçao, Sint Maarten et Bonaire, Saint-Eustache et Saba. Le royaume aide également à maintenir la garde côtière régionale.

La juridiction du gouvernement local des six îles comprend leurs eaux territoriales. Le gouvernement néerlandais est directement responsable du gouvernement de la ZEE restante. Cette région de 83,000 km² est divisée en deux parties.

Finances

En ce qui concerne l'aide financière, les Pays-Bas prennent en charge une grande partie de la dette des gouvernements des Pays-Bas caribéens, pour un total de € 1,7 milliards. L'aide financière néerlandaise pour Aruba a pris fin en 2010, comme il avait été convenu en 1986 quand Aruba a acquis un statut autonome. Le soutien à la transition sur 10 ans dans le cadre du FDA (Fondo Desaroyo Aruba) a totalisé € 100 millions⁴¹.

Deux autres fonds financent ou finançaient des programmes et des projets :

La Fondation pour le développement des Antilles néerlandaises (SONA) a soutenu des projets de développement dans le domaine de l'éducation, de l'application de la loi, des progrès socio-économiques et du gouvernement. Pour les programmes de 2008-2012, € 448,5 millions ont été déboursés.

L'Organisation antillaise de cofinancement (AFMO) soutient les ONG dans la région caribéenne du royaume afin de fournir de meilleures perspectives d'avenir aux jeunes. À partir du 1^{er} janvier 2011, seuls les projets de Curaçao et Sint Maarten sont éligibles puisque les autres territoires des anciennes Antilles néerlandaises sont maintenant des communes des Pays-Bas. En 2011, une somme de € 6,5 millions était disponible, 64 % pour Curaçao et 36 % pour Sint Maarten.

La DCNA (l'Alliance pour la nature des Antilles néerlandaises, une fondation) reçoit également une assistance financière des Pays-Bas. La fondation conduit des études, informe, organise des formations et aide à gérer les parcs naturels des six PTOM. Elle participe à la création d'un fonds en fiducie, afin que les intérêts provenant du capital du fonds puissent financer la gestion des parcs. On estime que l'entretien des dix parcs terrestres et maritimes des PTOM néerlandais coûte € 2,5 millions par an. Il faudrait donc un capital d'environ € 24 millions dans le fonds d'ici 2016. En 2006, le gouvernement néerlandais a décidé de financer € 1 million par an jusqu'en 2016. Certains autres associations caritatives et donateurs y participent également.

41 Dans le cadre du Fonds de développement pour Aruba, aussi appelé FDA (Fondo Desaroyo Aruba).

Le fait que, pour les six PTOM néerlandais, les parcs naturels soient gérés par des ONG ou des fondations (mandatées) peut être interprété de deux façons. 1- Il y a peu d'implication des services et du personnel du gouvernement et on fait confiance aux parties prenantes de la société civile. 2 - D'un autre côté, les finances pour la nature sur le long terme sont peut-être moins sécurisées.

L'avenir

Des financements sont disponibles pour les trois nouvelles communes, même si toutes les communes des Pays-Bas ressentent les effets des politiques plus austères. Curaçao et Sint Maarten, les nouveaux pays autonomes, reçoivent encore un soutien à la transition, mais il va bientôt prendre fin. En 2015, un examen des accords constitutionnels entre les 4 pays du royaume (les Pays-Bas, Aruba, Curaçao et Sint Maarten) aura lieu.

1.7.2.3 ROYAUME-UNI

Les acteurs principaux des initiatives du Royaume-Uni pour les PTOM sont le Bureau des Affaires étrangères et du Commonwealth (FCO) qui est responsable de la coordination de la politique générale du gouvernement britannique pour les questions liées aux Territoires d'outre-mer et le Ministère du Développement international (DFID) qui fournit une aide budgétaire à Montserrat, Sainte-Hélène et Pitcairn pour les aider à subvenir à leurs besoins essentiels. DFID fournit également une aide au développement et une aide humanitaire le cas échéant, ainsi qu'une assistance technique et financière pour les questions transversales comme les droits de l'homme, l'environnement et le VIH aux PTOM qui bénéficient d'une aide au développement international. Le Ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (DEFRA) est responsable de la conservation du patrimoine naturel et de la biodiversité pour le gouvernement britannique, qui reprend de nombreux accords multilatéraux sur l'environnement signés par le Royaume-Uni. Parmi les autres acteurs impliqués, citons le Ministère de l'énergie et du changement climatique qui est responsable des questions liées au changement climatique et à l'énergie et qui partage des informations sur l'évolution des positions de négociation du Royaume-Uni dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques ; le Comité conjoint pour la conservation de la nature, un organisme de conseil et d'assistance technique en matière de conservation du patrimoine naturel international (JNCC) et d'autres entités thématiques comme les Jardins botaniques de Kew. Le British Antarctic Survey administre les bases polaires dans BAT et conduit des programmes de recherche.

Les ONG localisées au Royaume-Uni jouent un rôle actif dans l'amélioration de l'environnement aux PTOM, dont la Société royale pour la protection des oiseaux, BirdLife International, les fonds caritatifs Pew, l'Overseas Territories Conservation Forum (forum sur la conservation des Territoires d'outre-mer) du Royaume-Uni, la Marine Conservation Society (société de conservation marine), la société zoologique de Londres, BugLife, Blue Marine, Falklands Conservation (conservation des îles Falkland), le South Georgia Heritage Trust (fonds du patrimoine de la Géorgie du Sud et le Chagos Conservation Trust (fond des Chagos pour la conservation). La plupart de ces organisations traitent de la biodiversité. Elles travaillent avec les organisations et les gouvernements des PTOM. L'évaluation triennale⁴² du JNCC a conclu que l'organisation est très appréciée pour son expérience en matière de réponse aux priorités environnementales du gouvernement, qu'elle est respectée à la fois par ses partenaires et ses clients et qu'elle offre un bon rapport qualité/prix au DEFRA et aux administrations décentralisées. Une des conclusions du rapport était que JNCC va renforcer son partenariat actuel avec les parties prenantes et, en particulier, améliorer ses relations avec la société civile, dont les Territoires d'outre-mer (TO) et les dépendances de la Couronne (DC)⁴³. Pour faire avancer la composante TO et DC, JNCC a organisé une réunion le 8 janvier 2014 avec des organisations non gouvernementales à Londres pour définir des actions conjointes.

⁴² <http://jncc.defra.gov.uk/page-6602>

⁴³ les Territoires d'outre-mer (TO) et les dépendances de la Couronne (DC) incluent les PTOM ainsi que Gibraltar et les bases militaires souveraines à Chypre.

En 2010, le Royaume-Uni a adopté l'Overseas Territories Biodiversity Strategy (stratégie pour la biodiversité des Territoires d'outre-mer). L'objectif stratégique est de « permettre au Royaume-Uni et aux gouvernements des Territoires d'outre-mer de s'acquitter de leurs obligations internationales en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité dans les territoires d'outre-mer. » La stratégie découle du fait qu'il a été rapporté que tous les services concernés doivent jouer des rôles différents et complémentaires en matière de conservation de la biodiversité et du besoin d'aide financière accrue. La stratégie met en place l'Overseas Territories Biodiversity Group (groupe de biodiversité des Territoires d'outre-mer), dont les membres principaux sont DEFRA, DFID, FCO et le Comité conjoint pour la conservation de la nature (JNCC) dans les PTOM. D'autres départements et organes statutaires qui s'intéressent à la conservation de la biodiversité dans les Territoires d'outre-mer sont invités à participer. Parmi les priorités stratégiques décrites dans la stratégie, citons : (i) augmenter les connaissances sur l'état de la biodiversité et les pressions qu'elle subit pour servir de base à la préparation de politiques et de plans de gestion ; (ii) empêcher l'établissement d'espèces invasives étrangères et éradiquer ou contrôler les espèces qui se sont déjà établies ; (iii) développer des approches transversales à l'adaptation au changement climatique selon les principes du développement durable ; (iv) concevoir des outils de valorisation des services écosystémiques pour servir de base aux politiques et pratiques en matière de développement durable ; et (v) concevoir des initiatives axées sur les écosystèmes pour la conservation et l'utilisation durable du milieu marin. La stratégie souligne également la fusion de l'OTEP et du fonds disponible pour les Territoires d'outre-mer dans le cadre de la Darwin Initiative (cf. tableau ci-dessous).

En 2012, le gouvernement du Royaume-Uni a publié un livre blanc intitulé « The Overseas Territories : Security, Success and Sustainability » (Les territoires d'outre-mer : Sécurité, succès et durabilité). Dans ce livre blanc, le Royaume-Uni reconnaît que l'évolution de l'utilisation des terres, la gestion des déchets, les espèces invasives et les menaces posées aux habitats par le développement non durable, entre autres, sont des menaces environnementales immédiates. La principale menace sur le long terme pour les Territoires est le changement climatique puisqu'il implique l'augmentation du niveau de la mer ; la modification des régimes climatiques, dont plus d'événements météorologiques extrêmes ; le blanchissement des coraux ; l'acidification des océans ; et la modification de la température de la mer. Le livre blanc décrit ce que le Royaume-Uni a l'intention de faire au niveau européen et international et indique les principes que le Royaume-Uni souhaite voir intégrés à l'agenda partagé pour la gestion durable de l'environnement :

- l'environnement naturel et les biens et services qu'il fournit, que ce soit à travers des espèces individuelles, des habitats ou des écosystèmes complets, doivent être reconnus à leur juste valeur ;
- l'activité économique, dont le tourisme et la pêche, doit être gérée de manière conforme à l'utilisation durable de l'environnement naturel sur le long terme, en évitant la surexploitation et en assurant une contribution renouvelable à la croissance économique ;
- les environnements naturels uniques, extrêmement vulnérables ou sensibles doivent être identifiés, protégés et conservés par des moyens appropriés, notamment par l'utilisation de plans de gestion soutenus par la recherche scientifique.

Pour les Territoires d'outre-mer inhabités (Territoire britannique de l'Antarctique, Géorgie du Sud-et-les Îles Sandwich du Sud et Territoire britannique de l'océan Indien), il faut :

- gérer les ressources naturelles maritimes et terrestres de façon durable et relever les défis du changement climatique, notamment en mettant les considérations économiques au cœur de la prise de décisions ;
- encadrer une gestion environnementale exemplaire des Territoires inhabités ;
- assurer la conformité avec les exigences des accords multilatéraux sur l'environnement concernés ;
- renforcer la coopération avec la communauté scientifique et non gouvernementale.

Exemples marquants du soutien du Royaume-Uni aux PTOM

Nom de l'initiative	Période	Financement	Succès	Domaines prioritaires
Programme pour l'environnement des Territoires d'outre-mer (OTEP)	Jusqu'en 2012	Initiative conjointe du FCO et du DfID	A déboursé £ 8 M au travers de plus de 140 projets	Changement climatique, énergies renouvelables, recyclage, conservation et protection des espèces dans les Territoires
Darwin Initiative ⁴⁴	en cours ⁴⁵	DEFRA, Challenge Fund (fonds d'encouragement), créé pour aider les Territoires à fournir des soumissions plus fructueuses ⁴⁶ , le Flagship Species Fund (fonds pour les espèces phares)	A déboursé £ 5,2 M pour des projets dans les TO du Royaume-Uni, d'une somme totale de £ 97 M dépensée dans le monde entier	Aide les pays qui sont riches en biodiversité mais pauvres de ressources financières à s'acquitter de leurs obligations dans le cadre des trois conventions sur la biodiversité : la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur le commerce des espèces menacées d'extinction et la Convention sur les espèces migratrices
Darwin Plus : Fonds pour l'environnement des Territoires d'outre-mer	En cours depuis octobre 2012	FCO, DEFRA et DFID	Débourse environ 2 millions de £ par an pour des projets dans les TO du Royaume-Uni. Mars 2013 : 14 projets, £ 1,7 m; novembre 2013 : 15 projets, £ 1,9 millions	Associe les fonds Darwin pour les PTOM du Royaume-Uni à l'OTEP. Perspective large ⁴⁷ sur l'environnement et les questions liées au climat pour améliorer la gestion des ressources naturelles sur le long terme
Partenariat pour la Banque de semences du millénaire	En cours	Jardins botaniques royaux de Kew		Assurer la sécurité future des espèces végétales rares des Territoires
Subventions directes	En cours	FCO, DEFRA et JNCC		Soutenir un certain nombre de projets dont l'éradication des espèces non indigènes, patrouilles de contrôle des pêches et conservation du patrimoine dans les TO inhabités du Royaume-Uni ⁴⁸
Assistance directe	En cours	DFID - Les TO du Royaume-Uni reçoivent une assistance financière		Fournir une législation type aux TO du Royaume-Uni en matière de pêche illicite, non réglementée et non déclarée. Financements pour des patrouilles de contrôle des pêches autour de l'île de l'Ascension, Sainte-Hélène et Tristan da Cunha

44 Cf. <http://darwin.defra.gov.uk/world/pour> pour une liste complète des projets.

45 En 2012, la Darwin Initiative a séparé le financement des projets dans les Territoires d'outre-mer du Royaume-Uni de celui des projets dans les pays en développement, l'a associé au fonds OTEP antérieur et l'a rendu disponible dans le cadre d'un système séparé, Darwin Plus, qui fait toujours partie de la Darwin Initiative.

46 Le Challenge Fund (fonds d'encouragement) a été créé pour aider les TO du Royaume-Uni à fournir des soumissions plus fructueuses.

47 Les projets de biodiversité sont toujours ceux qui sont soutenus le plus souvent, puisque la plupart des propositions soumises concernent des questions de biodiversité. Peut-être parce qu'on ignore souvent que Darwin Plus finance d'autres domaines ou parce que la capacité à gérer d'autres composantes environnementales est plus faible.

48 Territoire britannique de l'océan Indien, Territoire britannique de l'Antarctique et Géorgie du Sud-et-les Îles Sandwich du Sud

L'assistance technique d'agents gouvernementaux est également une forme de collaboration qui est mise en œuvre. Un exemple est la prestation d'un financement pour un agent situé dans les îles Falkland qui est responsable de la mise en œuvre de l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels, dont la Convention-mère est la Convention sur les espèces migratrices. Un autre exemple est l'assistance à Sainte-Hélène avec un expert (du JNCC) pour appuyer la réforme institutionnelle de la fonction environnementale du gouvernement, dont la création d'une nouvelle Direction de la gestion environnementale.

Il est admis que le coût des mesures à prendre pour traiter les priorités en matière de biodiversité, sans parler d'autres sujets environnementaux, est bien plus élevé que les fonds disponibles dans le cadre du système Darwin Plus. En 2007, la Société royale pour la protection des oiseaux a mené un exercice pour déterminer le coût des priorités en matière de biodiversité dans les Territoires d'outre-mer et a estimé qu'il faudrait un financement de £ 16 millions par an. Après avoir consulté les gouvernements des territoires d'outre-mer en 2008, JNCC a signalé que le coût total pour financer les projets prioritaires en matière de conservation de la biodiversité était de plus de £ 48 millions sur une période de 5 ans.

En 2013, l'Environmental Audit Committee du parlement du Royaume-Uni a évalué la soutenabilité au niveau des Territoires britanniques d'outre-mer. Cette étude cherchait à savoir si la stratégie présentée dans le livre blanc du Ministère des Affaires étrangères et du Commonwealth, « The Overseas Territories: Security, Success and Sustainability » (les Territoires d'outre-mer : Sécurité, succès et durabilité), incarnait les principes du développement durable ; si elle présentait un bon compromis entre la protection de l'environnement, le développement social et la croissance économique ; et si elle s'acquittait de la responsabilité du gouvernement du Royaume-Uni de protéger la biodiversité dans les Territoires d'outre-mer du Royaume-Uni. Ce rapport, qui a été publié le 16 janvier 2014, a conclu que le gouvernement Royaume-Uni *ne réussissait pas à protéger correctement la biodiversité d'intérêt mondial des Territoires d'outre-mer du Royaume-Uni, malgré ses engagements internationaux de protéger ces espèces et habitats uniques*. L'évaluation reconnaît que, bien que le développement durable dans les TO du Royaume-Uni dépend de la mise en place de contrôles de développement efficaces (comme une évaluation obligatoire de l'impact environnemental pour les projets de développement de grande échelle et les plans stratégiques en matière d'infrastructure) par leurs gouvernements, les investissements pour empêcher la perte de la biodiversité dans les TO du Royaume-Uni sont une contribution efficace et efficiente pour s'acquitter des engagements internationaux du Royaume-Uni dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique de l'ONU. L'évaluation recommande au DEFRA de travailler avec les gouvernements des TO du Royaume-Uni pour concevoir des régimes de planification qui valorisent et protègent le capital naturel et qui promeuvent le tourisme durable, de s'accorder avec les gouvernements des TO du Royaume-Uni et les ONG sur un programme de recherches approfondies pour cataloguer l'ampleur réelle de la biodiversité dans les TO du Royaume-Uni, et de renforcer la surveillance pour pouvoir produire des rapports exacts sur l'état réel de la biodiversité dans les TO du Royaume-Uni et mesurer les progrès vers l'objectif de l'ONU de 2020 de stopper la perte de la biodiversité. Le gouvernement du Royaume-Uni a répondu le 18 mars 2014 en déclarant que tous les pouvoirs possibles avaient été délégués aux gouvernements élus des territoires et que ces gouvernements sont responsables pour la protection et de la conservation de leurs environnements naturels en vertu de la constitution. *Il ne convient pas au gouvernement de s'approprier ces questions environnementales, et une telle approche trancherait nettement avec l'objectif décrit dans le livre blanc de 2012 de travailler en partenariat avec les Territoires pour les aider à s'acquitter de leurs obligations environnementales*. Le gouvernement du Royaume-Uni réaffirme son engagement à fournir de l'assistance aux Territoires pour la mise en œuvre de lois qui protègent correctement l'environnement naturel et reconnaît l'importance de la mise à disposition de financements, de conseils techniques et de savoir-faire aux Territoires en matière de questions environnementales à travers des mécanismes comme Darwin Plus, l'initiative Environmental Mainstreaming (pour la promotion de l'environnement) et la provision d'ateliers techniques. Le gouvernement britannique exprime également son engagement à travailler avec l'UE pour assurer que les Territoires puissent accéder aux programmes comme LIFE et BEST et accueille favorablement l'emphase mise sur le développement durable dans la nouvelle décision d'association outre-mer de l'UE.

En ce qui concerne les Territoires inhabités, l'objectif du gouvernement du Royaume-Uni est de garantir l'application des normes environnementales les plus strictes, et, le cas échéant et quand c'est possible, des accréditations indépendantes sont utilisées pour atteindre ces normes.

Lors de la deuxième rencontre du Conseil ministériel conjoint pour les Territoires d'outre-mer⁴⁹, qui s'est tenue à Londres en novembre 2013, le gouvernement du Royaume-Uni et le Conseil ont établi un communiqué commun⁵⁰ identifiant les priorités ainsi qu'un plan d'action pour les travaux communs. Le communiqué indique que les gouvernements ont fait d'énormes progrès par rapport au programme environnemental ambitieux qu'ils avaient décidé au cours de l'année précédente et présente les priorités suivantes :

- augmenter l'utilisation de sources d'énergies renouvelables, notamment en permettant la production et en levant les obstacles à son utilisation;
- mettre en place des ateliers pour soutenir les gouvernements des Territoires en matière de renforcement des capacités, assistance technique et financement des énergies renouvelables;
- promouvoir le développement et l'investissement en matière de pêche durable, particulièrement dans les Territoires où les ressources potentielles sont sous-exploitées ou exploitées de manière illégale;
- publier des feuilles de route avant fin mai 2014 présentant les plans de mise en place de nos engagements environnementaux et montrant notre contribution à la Stratégie pour la biodiversité des TO du Royaume-Uni;
- assurer la poursuite de programmes de financement pertinents pour l'environnement, la conservation, la biodiversité et les projets liés au climat dans les Territoires d'outre-mer.

2 INFORMATIONS GÉNÉRALES ET STATISTIQUES SUR LES PTOM

2.1 DES TERRITOIRES CONTRASTÉS DOTÉS DE CARACTÉRISTIQUES DE DIFFÉRENCIATION

Malgré leur petite taille⁵¹ et leur poids politique relativement faible, les 25 PTOM présentent des contrastes et une diversité formidables, ainsi qu'un certain nombre de caractéristiques qui leur confèrent une importance capitale dans le monde et vis-à-vis de celui-ci dans son ensemble.

- Ils s'étendent sur le globe de la latitude 83°N (nord du Groenland) à 90°S (pôle Sud – Territoire antarctique britannique, Terre-Adélie), et de la longitude 176°E (Polynésie française) à 166°W (Nouvelle-Calédonie).

Il y a essentiellement trois grands types de territoires en termes physiques :

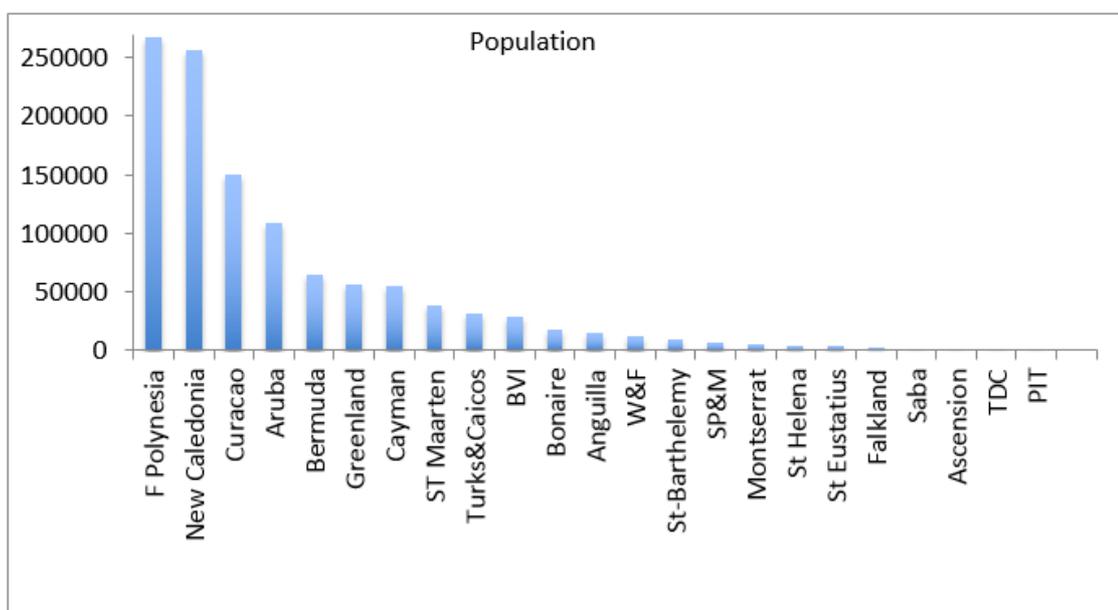
- (1) les îles tropicales, qui sont plutôt petites et qui peuvent être basses (atolls, îles calcaires) ou plus montagneuses, souvent d'origine volcanique : les territoires des Caraïbes et du Pacifique, les BIOT, l'île de l'Ascension, Sainte-Hélène, les îles Eparses (TAAF) ;
- (2) les îles au relief accidenté et au climat tempéré : Îles Falkland, Saint-Pierre-et-Miquelon, Tristan da Cunha
- (3) les territoires polaires et subpolaires : Groenland, SGSSI, BAT, Terres australes et antarctiques françaises.

49 <https://www.gov.uk/government/topical-events/overseas-territories-joint-ministerial-council>

50 <https://www.gov.uk/government/publications/overseas-territories-joint-ministerial-council-communiqué--2>

51 Les PTOM représentent 0,02 % de la population mondiale et 2,7 % de la surface terrestre (la plupart étant situés dans les régions polaires).

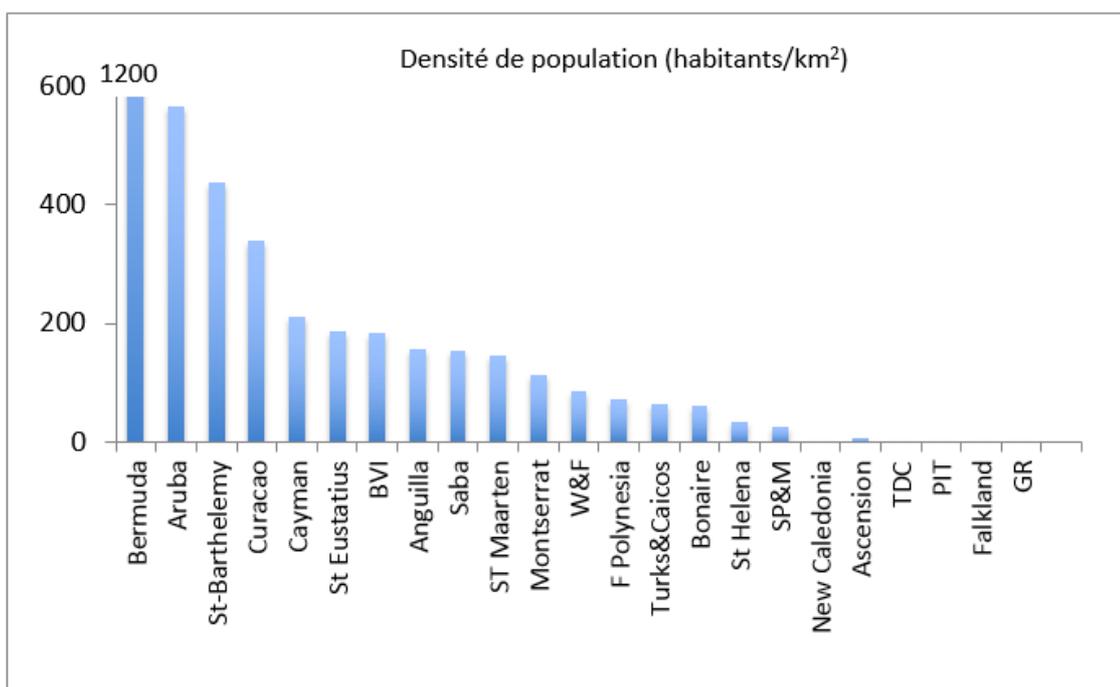
- La région de l'Atlantique Sud contient chaque type de territoire, tandis que les régions des Caraïbes et du Pacifique sont plus homogènes.
- Les territoires varient en taille du Groenland (la plus grande île du monde) qui a une superficie de 2,2 millions km² à Saba, qui a une superficie de seulement 13 km². Les trois territoires polaires du Groenland, du Territoire britannique de l'Antarctique et de La Terre-Adélie représentent 98 % de la surface totale des terres.
- Il y a de grandes disparités en termes d'éloignement physique des îles. Tandis qu'on peut voir respectivement les continents sud et nord-américains depuis certaines d'entre elles (Aruba, Saint-Pierre-et-Miquelon), d'autres îles, comme Tristan da Cunha et Pitcairn, sont situées à plusieurs milliers de kilomètres du continent le plus proche. Cet isolement est accentué par l'absence d'aéroports ou même de liaisons maritimes régulières.
- Bien que le plus peuplé des territoires (Polynésie française) compte à peine plus de 270 000 habitants, la population des PTOM varie considérablement, avec moins de 50 personnes vivant à Pitcairn (cf. graphique ci-dessous)⁵². Les six territoires les plus peuplés totalisent 80% de la population totale (environ 1 140 000 personnes).



Par ailleurs, la densité de population permet de mieux évaluer les pressions environnementales potentielles. Ce paramètre est représenté dans le graphique ci-dessous. Le territoire qui a la densité la plus élevée sont les Bermudes (1 200 habitants / km²), dont la densité de population est 40 000 fois plus élevée que celle du Groenland (0,03 habitants / km²; 0,14 habitants / km² dans les zones non recouvertes par la glace). D'une manière générale, les PTOM tropicaux présentent une densité de population plus élevée que ceux des latitudes plus tempérées (ou polaires).

Malgré leur taille restreinte, on estime que les PTOM contiennent environ 16 % de l'eau douce de notre planète. C'est l'eau qui se trouve dans les banquises du Groenland et des PTOM de l'Antarctique.

⁵² Elaboré pour cette étude à partir des différentes sources mentionnées dans les profils territoriaux

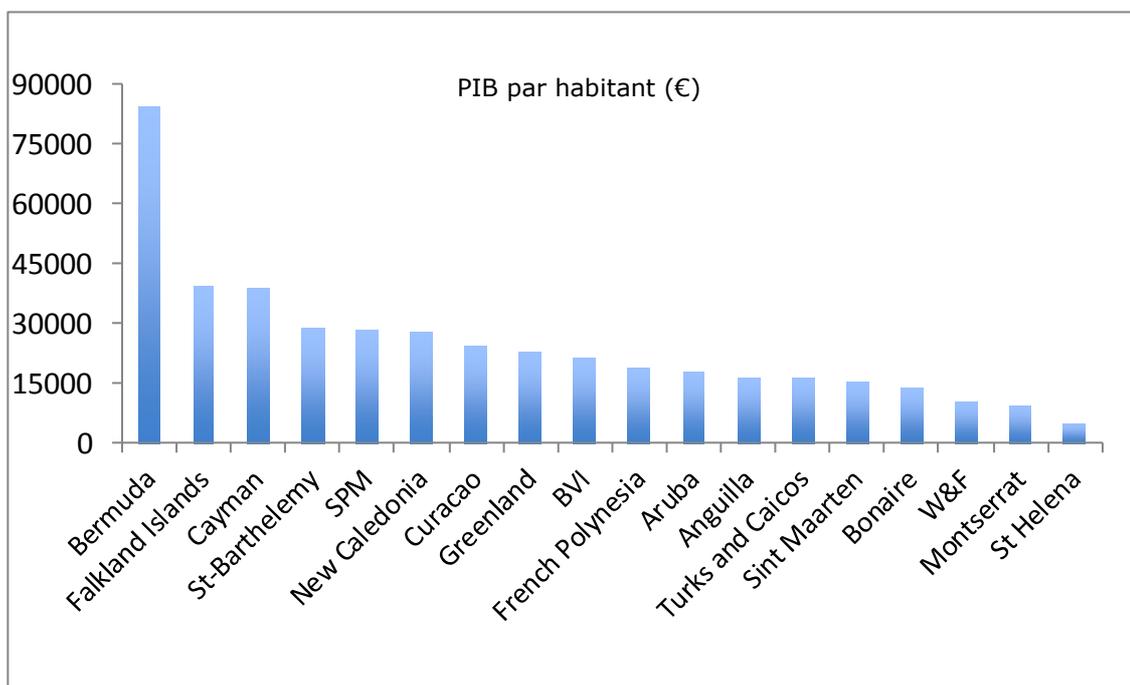


2.2 ÉCONOMIE

Il existe également de grandes disparités sur le plan économique entre les îles, comme le montre le graphique ci-dessous qui illustre le PIB par habitant des territoires concernés⁵³. Certains n'ont pas d'économie au sens habituel du terme. Il s'agit des territoires qui n'ont pas de population permanente, comme le Territoire britannique de l'Antarctique, le Territoire britannique de l'océan Indien, les Terres australes et antarctiques françaises ou encore la Géorgie du Sud-et-les Îles Sandwich du Sud. Cela comprend également Pitcairn, car son économie repose essentiellement sur le troc. L'économie de Wallis-et-Futuna repose également en grande partie sur le troc.

Parmi les pays à revenus relativement faibles figurent Montserrat, dont la société, la démographie et l'économie ont subi de profonds bouleversements en raison de l'activité volcanique de la Soufrière, et Sainte-Hélène (ainsi que l'île de l'Ascension et TDC), principalement en raison de leur isolement. Les territoires les plus riches sont les Bermudes (nouveau PTOM), les îles Falkland et les Îles Caïmans. Saint-Barthélemy a également un PIB par habitant relativement élevé.

⁵³ Ces chiffres sont fournis à titre indicatif uniquement. Ils sont extraits de différentes sources et ne proviennent pas toujours de la même année de référence.



Les principaux moteurs économiques sont indiqués dans la table ci-dessous :

Principaux moteurs économiques des PTOM									
PTOM	Services financiers	Pêche	Tourisme	Exploitation minière	PTOM	Services financiers	Pêche	Tourisme	Exploitation minière
Ascension		●			Montserrat		○ (touristes et pêcheurs)	○	○ Agrégats
Anguilla	●	○*	●		Nouvelle-Calédonie*		○	○	● Nickel ⁵⁴
Aruba	○	○ (touristes et pêcheurs)	●	Raffinerie fermée	Pitcairn⁵⁵		○*		
Les Bermudes	●		○		Saba				
Bonaire	○	○ (touristes et pêcheurs)	●	● Installation de stockage du pétrole	SGSSI		●	○	
BAT			○		Saint-Barthélemy	●		●	
BIOT					Saint-Eustache				
BVI	●	○*	● Le plus dépendant du tourisme		Sint Maarten			●	● Terminal pétrolier
Iles Caïmans	●	○ (touristes et pêcheurs)	●		Sainte-Hélène (île)		○*		
Curacao	●		●	● Raffinerie de pétrole	SPM	○	○	○	○

⁵⁴<http://www.ekn.se/Global/Landriskanalyser/Asien/Engelska/NyaKaledonienJan2014ExternEngelska.pdf>

⁵⁵ Pitcairn has almost an exclusive dependence on budget support from UK, and more recently also from the EU.

Iles Falkland		●	○	Ce territoire se prépare à l'exploitation pétrolière.	TAAF	○	●	○	○
Polynésie fr.		●	● (25 % du PIB)		TdC		●*		
Groenland	Voir ci-dessous	● 1er	● 2e	○	TCI	○	○*	●	
					W&F		●*	○	

Les services financiers offshores contribuent largement à l'économie de nombreux PTOM des Caraïbes (Anguilla, Aruba, Curaçao, BVI, Îles Caïmans et TCI). Dans le cas du Groenland, une allocation fixe de DKK 3,555 million est allouée annuellement par le Danemark, ce qui couvre deux tiers des dépenses publiques du territoire.

Tourisme: c'est une activité importante pour presque tous les PTOM. Dans certains territoires, il constitue déjà le principal secteur économique, mais il est également source de pressions pour l'environnement. Cela est particulièrement le cas dans les PTOM des Caraïbes, où l'économie est passée massivement de l'agriculture et de la pêche au tourisme. C'est la principale activité économique dans tous ces territoires, comme pour la Polynésie française. Il y a également de nombreux autres territoires où différentes formes de tourisme se développent actuellement et ceux-ci considèrent le tourisme comme un secteur potentiel de croissance et de diversification économique. Ce sont souvent des formes de tourisme de niche, comme le tourisme polaire (territoires antarctiques et subantarctiques, Groenland), la chasse et la pêche (Saint-Pierre-et-Miquelon, Groenland), l'ornithologie et le tourisme de nature (Falkland, Sainte-Hélène), ou la recherche et le tourisme (Pitcairn).

Industrie de la pêche : les îles Falkland, SGSSI, Tristan da Cunha et le Groenland ont des eaux très riches en poissons, et leur économie repose sur la vente de poissons ou la délivrance de permis de pêche. Dans le cas d'Ascension, l'octroi de licences de pêche est une ressource essentiellement pour le gouvernement malgré que cette jeune industrie reste émergente. L'industrie de la pêche était très importante pour Saint-Pierre-et-Miquelon avant l'effondrement de la pêche à la morue. L'aquaculture est également importante en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie.

Les activités minières (hydrocarbures et extraction de minerais): activité de prospection au Groenland, à Saint-Pierre-et-Miquelon et dans les Falkland ; raffinage de pétrole à Aruba et Curaçao. L'exploitation minière est importante en Nouvelle-Calédonie, où se trouvent 25 % des réserves mondiales de nickel. L'exploitation et le traitement de ce métal constituent une source majeure de revenus et d'emploi et représentent 90 % de la valeur des exportations. Le Groenland est également riche en minerais, et la prospection minière (et parfois l'extraction) se poursuit dans divers endroits de ce pays.

3 BIOGÉOGRAPHIE, ENDÉMISME ET IMPORTANCE POUR LA BIODIVERSITÉ MONDIALE

Les PTOM contiennent une gamme variée de paysages et d'habitats. On y trouve à la fois des forêts sèches et humides, des mangroves, des zones humides, des savanes, des récifs coralliens, des herbiers marins et des zones polaires. La dispersion géographique des PTOM ainsi que leur insularité et leur isolation favorisent une grande biodiversité et un taux d'endémisme élevé⁵⁶. Quatre des foyers de biodiversité du monde⁵⁷ sont couverts ou partiellement couverts par les PTOM : Madagascar et les îles de l'Océan Indien, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie-Micronésie et les îles des Caraïbes. Les PTOM comprennent également une partie de l'Arctique et de l'Antarctique. De plus, la ZEE des PTOM dépasse

56 L'endémisme fait référence au phénomène où une espèce ne se trouve que dans un seul pays (ou une île ou un groupe d'îles). On dit alors que l'espèce est endémique à ce pays.

57 http://www.conservation.org/where/priority_areas/hotspots/Pages/hotspots_main.aspx

les 20 millions de km² (deux fois la ZEE des États-Unis, qui est la plus grande ZEE nationale du monde)⁵⁸.

Il convient de mentionner que l'état des connaissances sur la diversité, l'abondance et l'endémisme dans les PTOM est limité. On découvre régulièrement de nouvelles espèces et de nombreuses espèces n'ont pas été évaluées selon les critères de la liste rouge de l'UICN.

Il est possible de fournir quelques exemples de l'importance internationale de la biodiversité dans les PTOM : un tiers des albatros nicheurs du monde se trouvent dans les PTOM ; il y a plus de 100 Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), dont l'île de Gough (Tristan da Cunha) est sans doute la plus importante d'albatros à tête grise. Il existe aussi des populations importantes d'oiseaux de mer à SGSSI, dont la plus grande population d'albatros à tête grise. Les PTOM possèdent environ 8 % des récifs coralliens du monde⁵⁹, un des plus variés (220 espèces) et des plus vierges (BIOT), un qui se trouve à la latitude la plus élevée (les Bermudes), et la Nouvelle-Calédonie contient la deuxième plus longue barrière de corail du monde ; le fond de la mer des Îles Sandwich du Sud a des cheminées hydrothermales qui hébergent une quantité importante d'espèces, dont beaucoup n'ont pas encore été étudiées.

Il est souvent rapporté⁶⁰ que les PTOM ont plus d'espèces endémiques de flore et de faune que l'ensemble du continent européen. Il y a plus de 2 500 plantes endémiques en Nouvelle-Calédonie, les îles Falkland ont 250 insectes endémiques, Sainte-Hélène à plus de 400 espèces endémiques d'invertébrés. L'endémisme marin est également élevé dans les PTOM. Des études sont en cours, et on découvre souvent de nouvelles espèces. Des tableaux illustrant le nombre d'espèces endémiques se trouvent à la fois dans les rapports des pays et dans les rapports régionaux. Le tableau ci-dessous illustre la biodiversité générale en termes d'endémisme.

Nombre d'espèces endémiques				
Région	Oiseaux	Reptiles et amphibiens	Insectes	Plantes
Caraïbes	23	≥83	403	80
Océan Indien	154	2	71	24
Atlantique Nord	2	1	41	43
Atlantique Sud	2	17	250	39
Pacifique	256	157	>5 500	9 502

De nombreuses espèces des PTOM sont menacées à des degrés divers. On peut notamment citer les albatros et les pétrels dans les territoires de l'Atlantique Sud et des TAAF, ainsi que les récifs coralliens dans les Caraïbes. D'après la liste rouge de l'UICN, environ 523 des espèces présentes dans les PTOM français sont menacées au plan mondial⁶¹, tandis que, pour les PTOM du Royaume-Uni, 90 espèces sont menacées au plan mondial⁶². Il faut remarquer que la vulnérabilité de nombreuses espèces n'a pas encore été évaluée.

Dans certains territoires, la végétation a été fortement modifiée par les humains qui ont introduit pour l'agriculture leurs propres espèces comme les noix de coco dans les BIOT, les espèces fourragères et le bétail dans les TAAF, et des espèces à des fins récréatives (Ascension). De plus, dans de nombreux PTOM, on a introduit des lapins, des vaches, des chèvres et des cerfs, ce qui a transformé l'occurrence des espèces végétales. La biodiversité de ces îles a donc été réduite parce que les espèces introduites ont remplacé la végétation indigène ou parce que les habitats existants ont été détruits.

58 En fait, les pays auxquels les PTOM sont reliés (la France, le Royaume-Uni, le Danemark et les Pays-Bas) ont une ZEE étendue grâce aux PTOM.

59 Projet de facilitation BEST coordonné par la réunion de la table ronde d'outremer de l'UICN et l'UE, 27 septembre 2013 (en cours)

60 Voir par exemple Petit, J. and Prudent, G. (eds). Changement climatique et biodiversité dans l'outre-mer européen. Gland, Switzerland and Brussels, Belgium: IUCN. Reprint, Gland, Switzerland and Brussels, Belgium: IUCN, 2010. 192 pp

61 Petit, J. and Prudent, G. (eds). Climate Change and Biodiversity in the European Union Overseas Entities. Gland, Suisse et Bruxelles, Belgique : IUCN : Réédition, Gland, Suisse et Bruxelles, Belgique : IUCN, 2010. 192 pp.

62 2013 State of Nature, http://www.rspb.org.uk/Images/stateofnature_tcm9-345839.pdf

D'autres animaux introduits comme les rats, les souris et les renards se sont montrés nuisibles, notamment pour les oiseaux. Par exemple, à Tristan da Cunha, l'introduction (involontaire) de souris dans les années 1880 a décimé la plupart des oiseaux indigènes de l'île. Avec le changement climatique et la fonte des glaciers, certaines régions vont être davantage exposées, ce qui facilite d'autant plus la propagation et l'impact des espèces exotiques envahissantes. Un programme à SGSSI est actuellement en place pour éradiquer les rats et souris avant que la fonte du glacier ne leur donne accès à une plus grande partie de la Géorgie du Sud.

Le milieu marin est également menacé par des espèces exotiques invasives. L'invasion récente des rascasses volantes du Pacifique dans les eaux des Caraïbes jusqu'aux Bermudes est souvent attribuée au rejet des eaux de ballast des navires transcontinentaux.

4 ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT

4.1 INTRODUCTION

Les composantes environnementales font partie de systèmes complexes et sont interconnectées. Le développement durable et la croissance verte sont des processus complexes mais étroitement associés qui s'inspirent de la complexité des systèmes environnementaux. Ainsi, il n'est pas possible d'énumérer une série de problématiques et défis indépendants (cf. la section 1.5 sur la méthodologie).

Par exemple, le changement climatique est une réaction en chaîne et a de nombreuses conséquences à différentes latitudes. Le réchauffement, en particulier au niveau des hautes latitudes, sera responsable de la fonte des glaces dans la cryosphère, c'est à dire les glaciers, les calottes et la banquise. La fonte de la glace ancrée sur terre et la dilatation thermique des océans feront augmenter le niveau de la mer. L'IPCC estime que, d'ici la fin du siècle, le niveau de la mer sera plus élevé qu'en 2005 de 52 à 98 cm, dont 30 à 55 % en raison de la dilatation thermique et 15 à 35 % en raison de la fonte des glaciers.⁶³ La fonte des glaces d'eau douce va transformer la salinité des océans polaires, ce qui risque à son tour d'affecter la circulation thermohaline globale. L'IPCC conclut qu'il est très probable que la circulation méridienne de retournement de l'Atlantique (AMOC) baisse de 11 à 35 % au cours du XXI^e siècle⁶⁴. Cela peut avoir un impact énorme sur les microclimats régionaux. Puisque l'intensité moyenne des cyclones quand ils se déplacent au-dessus de l'océan est directement proportionnelle à la température de la surface de l'eau, des océans plus chauds signifient des cyclones, des ouragans et des tempêtes tropicales plus violents. Puisque le niveau de la mer sera plus élevé et les cyclones plus violents, il y aura plus d'érosion du littoral, des inondations plus fréquentes, le risque d'inondation permanente des zones peu élevées, des pertes matérielles, d'infrastructure, de bâtiments, des évacuations / des déplacements forcés et des perturbations sociales.

Le changement de la température et des régimes de précipitation provoque des changements au niveau des habitats, des types d'organismes, de la flore et de la faune qui se sont adaptés à la vie dans un site en particulier. Il y aura des changements au niveau des peuplements végétaux et des migrations d'animaux. Les changements au niveau des courants marins affecteront le flux de nutriments dans les mers du monde. Ce facteur, associé aux changements de température, signifie qu'il y aura des changements au niveau de l'abondance et de la composition des espèces de poissons dans les zones halieutiques du monde ; il en va de même pour les oiseaux de mer, les mammifères marins et les autres prédateurs. Une augmentation de la température de l'eau « blanchira » également les récifs coralliens.

63 (IPCC, 2013) Résumé à l'intention des décideurs. Dans : Climate Change 2013 : The Physical Science Basis. Contribution du groupe de travail I au 5^e rapport d'évaluation du Groupe intergouvernemental pour l'étude du changement climatique [Stocker, T.F., D. Qin, G.-K. Plattner, M. Tignor, S.K. Allen, J. Boschung, A. Nauels, Y. Xia, V. Bex and P.M. Midgley (eds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni et New York, NY, États-Unis.

64 Idem

Plus de CO₂ dans l'atmosphère rendra les eaux plus acides et décimera les récifs. Cela aura un impact économique (pas nécessairement négatif) sur les PTOM qui dépendent de la pêche.

Il y a une interdépendance étroite entre l'économie et l'environnement dans les PTOM. Surtout pour les Caraïbes et le Pacifique, c'est l'existence d'un environnement vierge, des coraux sains et bien protégés, des stocks de poissons abondants et variés, des paysages préservés, de belles plages non érodées et une flore et une faune uniques qui forment les moteurs du tourisme. Si on laisse l'environnement se dégrader, cela risque de nuire à la réputation et à l'attractivité touristique et ainsi à l'économie des îles. Pourtant, le tourisme croissant est un des facteurs principaux contribuant à cette dégradation. D'autres PTOM où le tourisme est florissant comme les îles Falkland ou (attendu) à Sainte-Hélène ou où le pouvoir d'achat de la population augmente (Groenland⁶⁵) font face au même dilemme.

Parmi les pressions qu'une population croissante et de plus en plus aisée ainsi que la croissance de l'industrie touristique font peser sur l'environnement, il y a :

- la construction de bâtiments et d'infrastructures implique souvent le défrichage des mangroves et des forêts, l'assèchement des zones humides, la modification des lits des cours d'eau, l'enlèvement du sable des plages (un facteur d'érosion possible) et l'augmentation du ruissellement de boue et de terre dans les eaux marines côtières (ce qui affecte à la fois les coraux et les herbiers marins) ;
- l'environnement est également soumis à des pressions directes des touristes : les plongeurs à bouteille et à tuba endommagent et piétinent les récifs coralliens et les herbiers marins, les navires jettent l'ancre sur ou près des récifs ce qui cause encore plus de dégâts. Les déversements d'hydrocarbures de bateaux de plaisance et le développement touristique au niveau d'îles qui étaient inhabitées jusque-là perturbent les espèces sauvages, ex. l'île de West Caicos ;
- l'augmentation de la quantité d'eaux usées, dont une grande partie est renvoyée dans la mer soit non-traitée soit partiellement traitée, ce qui cause la formation d'algues, une réduction de l'O₂ dans l'eau de mer et la détresse et la destruction des récifs coralliens ;
- l'augmentation de la quantité de déchets solides, ce qui nécessite de nouvelles installations de traitement des déchets et est, sans doute, responsable de l'augmentation de la quantité de lixiviat toxique renvoyé dans la mer ou qui finit, dans certains cas, dans les rivières, les mangroves ou les zones humides ;
- les dégâts causés aux habitats traditionnels de ces îles (récifs coralliens, herbier marin, peuplements de palétuviers) affectent directement les poissons qui en dépendent ainsi que d'autres espèces sauvages et nuisent aux autres services qu'ils rendent, notamment la protection physique lors de mers agitées et des vagues violentes. Selon différentes sources⁶⁶, les récifs coralliens des PTOM des Caraïbes sont les plus dégradés du monde et sont presque tous en danger. Les récifs du Pacifique se dégradent mais sont en bien meilleur état.

Il faut également prendre en compte les risques naturels. Les PTOM du Pacifique et des Caraïbes ont été les plus touchés par les tempêtes tropicales et les ouragans qui ont causé des pertes matérielles et humaines. L'intensité et la fréquence de ces tempêtes risquent d'augmenter fortement au cours de ce présent siècle. Un ouragan peut créer une houle de tempête haute de plusieurs mètres, assez pour inonder une partie très importante de certains territoires des Caraïbes, du Pacifique et de l'océan Indien.

À Montserrat, le volcan de la Soufrière s'est réveillé après 350 ans, et à peu près les deux tiers de l'île sont maintenant une zone d'exclusion qui a dû être évacuée, ce qui a eu un impact profond sur les industries du tourisme et de la pêche. Les éruptions volcaniques (entre 1995 et mai 2006) ont causé d'importants dommages matériels et humains et endommagé (l'ancienne) capitale (Plymouth) ainsi que des zones qui sont particulièrement importantes pour la conservation, notamment le premier site de l'île proposé pour Ramsar, les récifs coralliens et certaines espèces de flore et de faune. Elles ont causé 19 morts et le déplacement de la majorité de la population. On trouve également des volcans sur Saint-Eustache, Tristan da Cunha (la population entière a dû être évacuée durant deux années suite à une éruption volcanique en 1961) et les Îles Sandwich du Sud.

65 Voir mecometer.com/whats/greenland/gdp-ppp

66 L'ICRI (Initiative internationale pour les récifs coralliens), Reefbase, le GCRMN (Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens), le rapport Récifs Coralliens en Péril (Bryant).

Les séismes et les tsunamis frappent également les PTOM. À Diego Garcia (BIOT dans l’océan Indien), un séisme d’une magnitude de 7 et un tsunami en 1983 ont fortement endommagé les coraux. Le dernier séisme ressenti mesurait 4,7 sur l’échelle de Richter en 2013. Les tsunamis peuvent être très intenses et destructeurs pour les îles peu élevées, comme le tsunami indonésien de décembre 2004 l’a démontré.

Vue d'ensemble des risques naturels par région				
Région des PTOM	Cyclones / ouragans	Volcans	Séismes	Tsunamis
Caraïbes				
Océan Indien				
Atlantique Nord				
Atlantique Sud				
Pacifique				
Risque élevé	Remarque : il est globalement difficile d'établir des généralités par région. Par exemple, dans la région des Caraïbes, les risques volcaniques sont limités à l'île de Montserrat, qui est elle-même relativement bien protégée contre les tsunamis de par sa topographie accidentée. SSI est l'une des régions sismiques du monde les plus actives avec des tremblements de terre réguliers d'une magnitude >6. De même, le risque cyclonique est variable dans la région du Pacifique.			
Risque moyen				
Risque faible				

Certains PTOM ont des réglementations relatives à la construction avec des normes de protection contre les ouragans (ex. Polynésie française). Dans les Caraïbes, il existe plusieurs initiatives régionales en matière de prévention et de mitigation des risques de catastrophes.

4.2 ÉVOLUTION DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE

En général, les PTOM ont progressé quant à de la gestion environnementale. Le tableau ci-dessous illustre par quelques exemples les tendances et les principaux succès des PTOM par région.

Actions	Région	Commentaires
Développement durable	Atlantique Nord	Les Bermudes ont mis en place un plan de développement durable ainsi qu'une Direction du Développement durable (DDD) liée au bureau du Conseil des ministres du gouvernement des Bermudes pour promouvoir et faciliter la mise en œuvre du PDD dans le secteur public et privé ; gérer, enregistrer, analyser et élaborer des rapports sur les engagements dans le cadre du PDD ; évaluer les initiatives politiques actuelles et à venir ; recommander des changements à inclure dans les initiatives politiques ; et fournir une assistance administrative à la table ronde du DD. Il y a également un site Web dédié, et le PDD évolue.
Connaissances sur la biodiversité et conservation	Atlantique Nord	En plus des autres efforts de surveillance locales existants, le gouvernement du Groenland pilote un système de surveillance des ressources naturelles appelé Piniakkanik sumiiffinni nalunaarsuineq (ouvrir la porte aux savoirs autochtones) permettant aux habitants et autorités locales d'être directement impliqués dans la collecte de données, leur interprétation et la gestion des ressources. La promotion d'actions de gestion locales et de connaissances pertinentes au niveau local contribuera à la mise en place d'actions de conservation locale efficaces.
	Océan Indien	Développement d'activités de recherche pérennes et cadrées sur l'ensemble des îles des TAAF. Mise en place de monitoring sur les espèces ou habitats patrimoniaux du territoire (pour suivre l'évolution des populations ou l'état de santé...). Ces suivis permettent d'évaluer les mesures de gestion conservatoire mises en place, et si besoin de les réajuster. A terme, mise en place d'un réseau d'observatoires de la biodiversité et des changements globaux.
Actions contre les espèces invasives	Océan Indien	Les TAAF et BIOT contrôlent l'entrée d'espèces envahissantes dans les îles.
	Pacifique	Nouvelle législation adoptée dans les trois PTOM français et mesures de gestion prises. Il faut continuer à étendre ces efforts.

Actions	Région	Commentaires
	Atlantique sud	Les îles Falkland et SGSSI ont obtenu de très bons résultats au niveau de l'éradication des renards et des rennes respectivement. SGSSI a des programmes d'éradication des plantes envahissantes et des rongeurs et applique un contrôle de biosécurité très strict pour prévenir l'introduction de nouvelles espèces envahissantes.
Augmenter les zones protégées (terrestres et maritimes)	Caraïbes	Les Îles Vierges britanniques et les Îles Turques-et-Caïques ont un réseau de zones protégées bien établi. Les PTOM associés aux Pays-Bas ont tous des zones protégées / parcs et la fondation DCNA les coordonne et les soutient tous.
Augmenter les zones protégées (terrestres et maritimes)	Pacifique	Le parc marin de la mer de Corail s'étend sur près de 1,3 million km ² , soit 95% de l'ensemble des eaux gérées par la Nouvelle-Calédonie et les provinces.
	Atlantique sud	SGSSI possède la plus grande aire marine protégée pour la pêche durable du monde. L'île de l'Ascension est en train d'élaborer une Stratégie et plan d'action national pour la biodiversité (SPANB) qui comprendra un certain nombre de Plans d'action pour les espèces et les habitats. Le travail des départements, des organismes externes et des chercheurs invités sera lié à un ou plusieurs objectifs de la SPANB. La SPANB sera sans cesse mise à jour quand les objectifs sont atteints et quand de nouvelles études sont disponibles et sera hébergée sur un site Web.
	Océan Indien	Les deux PTOM disposent de vastes aires marines protégées. BIOT ont la plus grande aire marine protégée où aucune prise n'est permise du monde. La réserve naturelle nationale des TAAF est la plus grande de France. .
Pêche INN	Atlantique Sud	Plusieurs industries de la pêche ont obtenu une certification du Marine Stewardship Council : SGSSI, pêche à la palangre de la légine australe ; TdC, pêche au homard ; Sainte-Hélène, pêche à la canne du thon par de petits bateaux de pêche artisanaux ; et pêche à la palangre aux îles Falkland. Les îles Falkland ont conçu des dispositifs pour effrayer les oiseaux et d'autres méthodes de mitigation qui ont réduit la mortalité accidentelle des oiseaux de mer de 90 %. SGSSI a la plus grande aire marine protégée pour la pêche durable du monde. CCAMLR a des restrictions très détaillées sur la pêche au sud de 60°S.
Changement climatique	Atlantique Nord	Depuis 2009, Saint-Pierre-et-Miquelon a mis en place un système complet de mesures et de surveillance de différents phénomènes naturels (érosion, vagues, augmentation du niveau de la mer) afin de mieux comprendre et gérer les effets du changement climatique. Le système est encadré par des partenariats scientifiques avec la France et le Canada et continue à se développer. SPM contribue à la surveillance mondiale du climat tout en soutenant sa propre planification par de la recherche et des ressources.
	Océan Indien	Développement de stations de recherche sur chacune des îles des TAAF: leurs écosystèmes préservés peuvent être utilisés comme modèles de référence pour le suivi des effets du changement climatique dans cette région de l'Océan Indien.
Catastrophes naturelles	Caraïbes	Toute la région des Caraïbes est mobilisée à ce sujet et reçoit de l'assistance. Plus de coordination serait souhaitable, en particulier au niveau de l'articulation des initiatives entre les PTOM, les régions ultrapériphériques et les États autonomes.
	Pacifique	Plan ORSEC 2012 en NC, également mis en place récemment à W&F (cyclone Evan, Déc. 2012). Le Secrétariat de la Communauté du Pacifique peut jouer un rôle essentiel au niveau de l'application de ce processus à d'autres îles.
	Océan Indien	TAAF : Plan MARPOL (mise à jour en 2014) ; plan d'urgence incendie pour chacune des îles (mis en place en 2013).
Réduire la dépendance énergétique	Caraïbes	Anguilla et Aruba font beaucoup d'efforts pour promouvoir l'énergie renouvelable ainsi que la croissance verte. Sint Maarten crée une unité de valorisation énergétique des déchets.
	Océan Indien	Les TAAF encouragent la réduction de la consommation énergétique et cherchent à introduire les énergies renouvelables. Diego Garcia dans BIOT a conduit des recherches sur le potentiel de l'énergie solaire et l'énergie éolienne.

Actions	Région	Commentaires
	Pacifique	La PF, la NC et les îles Pitcairn promeuvent la construction de petites centrales d'énergie renouvelable. NC : Schéma climat énergie et mesures d'atténuation (étiquetage énergétique, développement des transports en commun...)
	Atlantique Sud	L'énergie de SGSSI provient d'une petite centrale hydroélectrique. Les îles Falkland ont beaucoup d'énergie éolienne. Sainte-Hélène investit également dans l'énergie éolienne
Gestion des déchets solides	Océan Indien	Efforts importants dans les TAAF. Rapatriement de tous les déchets de la terre Adélie (Antarctique), tri des déchets dans les Australes et les Eparses. Diego Garcia vient de terminer une nouvelle décharge avec un système de collecte et d'élimination des lixiviats, un incinérateur et un centre de recyclage, un projet de 15 millions de \$.
Collecte et (ré)utilisation des déchets solides	Caraïbes	Sint Maarten crée une unité de valorisation énergétique des déchets, il semble que les PTOM et ACP voisins pourraient envoyer leurs déchets vers cette unité. Sur certaines îles, les associations d'opérateurs hôteliers jouent un rôle au niveau de la gestion des déchets, en particulier pour leur recyclage et leur élimination contrôlée.
Améliorer la collecte et (ré)utilisation des déchets solides	Pacifique	Efforts fait par la NC (déchets) et par la PF (eaux usées) ayant permis d'améliorer la situation. Les Îles Pitcairn améliorent également la situation en matière d'eau et d'assainissement. Il faut également moderniser la gestion et, si possible, établir une coopération régionale pour le traitement de certains types de déchets hors de l'île.
	Atlantique Sud	Sainte-Hélène met en place une stratégie de gestion des déchets (2012) et d'éducation à l'environnement. Les îles Falkland ont réduit le rejet des eaux usées dans le port de Stanley à 12 % de la valeur originale.
	Caraïbes	Les Îles Turques-et-Caïques ont mis en place et maintiennent des éco-marinas pour protéger les ressources aquatiques et les eaux où les coraux vivent – ce programme fait collaborer les communautés locales et les entreprises touristiques et instaure une confiance mutuelle. Bonaire a une nouvelle station de traitement des eaux.

4.3 PRIORITES SIGNALEES PAR LES PTOM CONCERNANT LES ELEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

Même si des progrès ont été réalisés, certains domaines requièrent une attention particulière. Les PTOM ont rapporté leurs priorités territoriales au niveau de la gouvernance et de la gestion de l'environnement. Elles sont traitées dans les profils territoriaux et régionaux. Le tableau ci-dessous essaie de quantifier l'importance globale relative de plusieurs composantes / pressions environnementales.

Région	Espèces invasives	Effets sur l'environnement, du développement, du tourisme, de l'agriculture, de l'aquaculture	Changement climatique	Déchets	Eau	Pêche INN	Affaires maritimes	Énergie	Réduction des risques liés aux catastrophes
Caraïbes (sur 12)	5	10 (littoral)	Tous les 12	9	5	2		2	Tous les 12
Atlantique N (sur 3)		2	3	3	3				
Atlantique S (sur 4)	3	2	3	3		4 ⁶⁷	1		
Indien (sur 2)	2	2	2	1		2		1	
Pacifique (sur 4)	2	3	3	1	2				Tous les 4

67 La pêche non contrôlée en haute mer hors de la ZEE compromet les efforts faits dans la ZEE.

5.1 CADRE INSTITUTIONNEL

Les profils régionaux décrivent l'état de l'organisation institutionnelle et la capacité des PTOM à gérer l'environnement. D'importants progrès ont été réalisés depuis 2007, et tous les PTOM ont maintenant des départements consacrés à l'environnement.

Les PTOM présentent une forte variation en ce qui concerne l'association de l'environnement avec d'autres secteurs à l'intérieur de ministères, comme l'aménagement et l'environnement, l'environnement et la pêche, l'environnement et les affaires maritimes, l'environnement et l'agriculture ou encore l'environnement et l'exploitation minière. En général, la gestion de l'environnement est traitée en haut lieu, et non uniquement par des services, au même niveau que l'agriculture et la pêche, ce qui signifie un pouvoir décisionnel plus important.

Néanmoins, dans la plupart des PTOM, différents instituts régissent l'environnement. Souvent, la conservation du patrimoine naturel (biodiversité) fait l'objet d'une unité, l'eau est traitée par un Service de l'eau ou une société publique, les déchets solides sont traités par un Département de la qualité/hygiène environnementale ou par une commune, et l'aménagement est l'apanage du Département de planification en lien avec le Département des finances, de l'économie ou de la planification. Pour plusieurs PTOM les interlocuteurs ayant contribué à ce rapport travaillaient dans la conservation et ont dû consulter leurs collègues dans d'autres départements.

On remarque que l'importance politique de l'environnement a augmenté ; cependant, des limites persistent en termes de personnel et de budgets. Certains PTOM ont rapporté que certains investissements majeurs dans le territoire qui sont considérés comme importants sont dispensés d'études d'incidence sur l'environnement (EIE) et de consultation publique.

Le tableau ci-dessous mentionne les territoires qui ne disposaient pas de Département de l'environnement en 2007 ainsi que la situation actuelle.

	Situation en 2007	Situation en 2014
Caraïbes		
Anguilla	Il existe un directeur de l'environnement au sein du bureau du Premier ministre.	Ministère de l'environnement avec 6 membres du personnel technique Le Ministère de la santé environnementale s'occupe des déchets solides Service de l'eau pour approvisionnement en eau. Bureau d'énergie renouvelable d'Anguilla créé en 2008.
Aruba	Le Ministre de la santé publique, de l'environnement et des affaires étrangères et administratives formule la politique environnementale, propose de nouvelles lois et est responsable pour leur mise en œuvre. Il est soutenu par une équipe de 10 employés à plein temps. L'Inspection de l'environnement met en œuvre et applique les règlements en matière d'environnement (aux côtés de la police, le service principal d'application de la loi). L'Inspection contient trois divisions: La surveillance environnementale, 4 employés à plein temps Le suivi environnemental, un ingénieur Les matériaux dangereux, un ingénieur, un assistant.	Une Direction de la nature et de l'environnement (DNE) a été créée en 2012. Depuis janvier 2014, elle dépend du Ministère des affaires économiques, de la communication, de l'énergie et de l'environnement. Il y a également un bureau des statistiques, un service météorologique et des inspecteurs municipaux, La mise en place de la DNE a comblé le manque d'entité centrale responsable de l'élaboration des politiques, de la coordination et de l'exécution de tâches de gestion concernant l'environnement. Remarque : La fondation du parc Arikok gère le parc national. La DCNA (l'Alliance pour la nature des Antilles néerlandaises) travaille pour les 10 parcs naturels des 6 PTOM.

	Situation en 2007	Situation en 2014
Curaçao	Faisait partie des Antilles néerlandaises qui avaient un département au sein du Ministère de la Santé publique et du Développement social qui était chargé de l'environnement et de la nature dans les 5 territoires des Antilles et une équipe de 5 personnes qui étaient responsables de « la gestion de l'environnement et la gestion et la conservation de la nature, tels qu'ils découlent des traités internationaux ». La gestion quotidienne de la conservation du patrimoine naturel et d'autres questions environnementales comme la qualité de l'eau étaient déléguées à chaque île.	À l'intérieur du Ministère de la santé publique, de l'environnement et de la nature se trouve un Département de l'environnement et de la nature avec 7 membres chargés des politiques, 22 inspecteurs et 8 surveillants de la qualité de l'eau et de l'air. Remarque : La Fondation CARMABI gère neuf zones protégées et organise des activités et des projets dans ces parcs. La DCNA (l'Alliance pour la nature des Antilles néerlandaises) travaille pour les 10 parcs naturels des 6 PTOM.
Sint Maarten	Faisait partie des Antilles néerlandaises qui avaient un département au sein du Ministère de la Santé publique et du Développement social qui était chargé de l'environnement et de la nature dans les 5 territoires des Antilles et une équipe de 5 personnes qui étaient responsables de « la gestion de l'environnement et la gestion et la conservation de la nature, tels qu'ils découlent des traités internationaux ». La gestion quotidienne de la conservation du patrimoine naturel et d'autres questions environnementales comme la qualité de l'eau étaient déléguées à chaque île.	Le Ministère du logement public, de l'aménagement du territoire, de l'environnement et des infrastructures (VROMI) a 5 services administratifs et un département politique. Nouveaux projets, Gestion de l'infrastructure, Affaires du domaine, Permis et Inspection. Un département politique pour les conseils politiques, notamment pour la nature et l'environnement, l'aménagement du territoire et les infrastructures au sens large (liés aux déchets, canalisations/égouts, aux services publics). Remarque : La fondation Nature Foundation Sint Maarten gère le parc marin. La DCNA (l'Alliance pour la nature des Antilles néerlandaises) travaille pour les 10 parcs naturels des 6 PTOM.
Bonaire, Saba, Saint-Eustache	Faisait partie des Antilles néerlandaises qui avaient un département au sein du Ministère de la Santé publique et du Développement social qui était chargé de l'environnement et de la nature dans les 5 territoires des Antilles et une équipe de 5 personnes qui étaient responsables de « la gestion de l'environnement et la gestion et la conservation de la nature, tels qu'ils découlent des traités internationaux ». La gestion quotidienne de la conservation du patrimoine naturel et d'autres questions environnementales comme la qualité de l'eau étaient déléguées à chaque île.	Bonaire a une Direction de l'espace et du développement, et la fondation STENAPA gère le parc marin. Saba a un Bureau de la planification et un Service des travaux publics, et la fondation Saba Conservation gère le parc marin du banc de Saba. Saint-Eustache a une Direction de l'économie et de l'infrastructure et une Direction de l'inspection et des contrôles, et STENAPA gère les parcs marins et terrestres (et emploie 8 personnes). Bonaire, Saba et Saint-Eustache reçoivent une assistance d'experts du Ministère néerlandais des affaires économiques (dont la nature) et de l'infrastructure (dont l'environnement). La DCNA (l'Alliance pour la nature des Antilles néerlandaises) travaille pour les 10 parcs naturels des 6 PTOM.
Saint-Barthélemy	Nouveau PTOM	Une Agence territoriale pour l'environnement a été créée en mai 2013 avec un Conseil d'administration (12 membres), un conseil scientifique (3) et un bureau (3).

	Situation en 2007	Situation en 2014
Pacifique		
Polynésie française	<p>Il existe un Ministère du Tourisme, de l'écologie, de la culture, et des transports aériens (MTE), qui intègre les missions de l'environnement.</p> <p>Des départements / services en particulier ont des tâches environnementales et du personnel qualifié.</p> <p>Des budgets sont alloués et un fonds, alimenté par des impôts spéciaux, est consacré à l'environnement.</p> <p>Le Ministère du DD, le Ministère des mers et de l'économie, le Conseil social et cultural et les Programmes de recherche intègrent l'environnement dans d'autres domaines politiques.</p>	<p>Il y a un Ministère en charge de l'environnement.</p> <p>25 agents dans la Direction de l'Environnement (DIREN) constituée de 5 départements : « affaires générales et juridiques », « gestion de la biodiversité », « protection des milieux et des ressources naturelles », « installations classées pour la protection de l'environnement » et « éducation à l'environnement »</p> <p>Des budgets spécifiques sont alloués.</p>
Nouvelle-Calédonie	<p>La compétence pour l'environnement est entre les mains des provinces. Des budgets sont alloués.</p> <p>Le développement durable est de la compétence du gouvernement.</p>	<p>Pas de changement depuis 2007 quant à la distribution des compétences. Au niveau territorial :</p> <p>DAFE : Direction du Service d'État de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement</p> <p>CCE : Comité consultatif de l'environnement</p> <p>CEN : Conservatoire des Espaces Naturels</p> <p>Au niveau des provinces :</p> <p>Loyautés : Service de l'environnement</p> <p>Sud : Direction de l'environnement (DENV)</p> <p>Nord : Direction du développement économique et de l'environnement</p>
Pitcairn	2 agents à temps partiel gèrent les questions environnementales. Aucun budget spécifique.	10 agents à temps partiel gèrent les questions environnementales. Aucun budget spécifique.
Wallis-et-Futuna	Des services spécifiques gèrent les questions environnementales. Il y a du personnel et des budgets qui sont limités mais dédiés.	Service de l'environnement, 10 agents. Affaires rurales et pêche : 1 agent.
Atlantique nord		
Saint-Pierre-et-Miquelon	Des services décentralisés du gouvernement français pour les forêts, la pêche... Des budgets spécifiques (limités). 2 agents pour surveiller la chasse.	Décentralisé. Les départements (du gouvernement français) s'occupent des questions environnementales et une Direction (DTAM) s'occupe de l'environnement. Il existe également un service territorial (MNE).
Bermudes	Les Bermudes n'adhéraient pas à l'Association en 2007.	La Direction du Développement durable (DDD) se trouve dans le bureau du Conseil des ministres du gouvernement des Bermudes. Le département des services de la conservation est le centre de coordination des SPANB des Bermudes. Le département des parcs gère le système national de parcs des Bermudes. Le service de la Protection de l'environnement est responsable de l'industrie de la pêche, des services vétérinaires, de l'importation d'espèces et de la surveillance de l'air et de l'eau. Le service de la qualité/de l'environnement est responsable de la lutte contre les vecteurs et de l'hygiène environnementale (déchets, eaux usées). Le département de la planification est responsable de la formulation de plans de développement, du contrôle du développement et du respect des codes de construction.

	Situation en 2007	Situation en 2014
Atlantique sud		
Sainte-Hélène, l'île de l'Ascension et Tristan da Cunha	La fonction de protection de l'environnement sur l'île de Sainte-Hélène est assez fragmentée entre différents départements.	La Direction de la gestion de l'environnement (DGE) est composée de quatre sections (28 employés) : La Défense de l'environnement, la Conservation maritime, la Conservation terrestre et la Gestion des risques environnementaux. La qualité de l'environnement, l'agriculture et la pêche ainsi que le comité de planification et de gestion des catastrophes font également partie de la gouvernance environnementale. Le Département de la conservation de l'île de l'Ascension compte actuellement 12 employés qui travaillent sur différents projets liés à la biodiversité. La qualité de l'environnement s'occupe des déchets. La Gestion des installations s'occupe des eaux usées. Le Sauvetage en mer et les incendies s'occupe de la protection civile. Le Département de la conservation de Tristan (DCT) a 4 employés qui sont responsables de l'administration des politiques environnementales de l'île. Le Département de la pêche, de l'agriculture et des ressources naturelles ainsi que le Département des travaux publics s'occupent des composantes environnementales restantes et de l'électricité.
SGSSI	La British Antarctic Survey (BAS) joue un rôle consultatif en matière d'environnement.	Les agents du gouvernement de la Géorgie du Sud s'occupent de la gestion quotidienne de l'environnement et de la pêche, avec une supervision opérationnelle et managériale de la part d'agents gouvernementaux basés sur les îles Falkland. La British Antarctic Survey, le Centre for Environment, Fisheries and Aquaculture Science (CEFAS) ⁶⁸ et d'autres consultants fournissent de l'assistance en matière de gouvernance environnementale. Les mesures de conservation de la pêche sont fixées au sud de 60° S par CCAMLR, et GSGSSI les appliquent également à leur ZEE. La surveillance et les patrouilles sont menées par des agents de la pêche (sous contrat du Département de la pêche des îles Falkland).
Océan Indien		
TAAF	Une équipe de cinq personnes pour les questions environnementales est basée à La Réunion. Un comité pour l'environnement polaire (CEP) Budget disponible. L'UICN joue un rôle consultatif.	Une équipe de 50 personnes basée au siège de TAAF à La Réunion. Le Préfet, administrateur supérieur est le plus haut fonctionnaire des 5 districts. Conseil consultatif Un comité pour l'environnement polaire. L'UICN joue un rôle consultatif.

68 Le Centre for Environment, Fisheries and Aquaculture Science (CEFAS) est une agence exécutive du Ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (DEFRA) du gouvernement du Royaume-Uni. Il assure un large éventail d'activités de recherche, de conseil, de surveillance et de formation pour un grand nombre de clients dans le monde entier.

5.2 POLITIQUES, STRATEGIES, PLANS

Le tableau ci-dessous présente un résumé de la portée environnementale des politiques, stratégies et plans des PTOM.

PTOM	Développement durable	Environnement	Biodiversité	Changement climatique	Aménagement du territoire	Mer / Pêche	Réduction des risques de catastrophe	Autres politiques pertinentes
Caraïbes	3 ✓ (TCI ; Aruba, Montserrat)	4 ✓ (Anguilla ; Îles Caïmans ; Îles Turques-et-Caïques ; Saint-Barthélemy) ; 4 +/- (Îles Turques-et-Caïques, BVI, Aruba, Sint Maarten)	3 ✓ (Anguilla ; Îles Caïmans ; Saint-Barthélemy) ; 4 +/- (Îles Turques-et-Caïques, BVI, Aruba, Sint Maarten)	2 ✓ (Îles Caïmans ; Îles Turques-et-Caïques) ; 2 +/- (Anguilla ; Montserrat)	1 ✓ (Sint Maarten) ; 5 +/- (BVI, Îles Caïmans ; Montserrat ; Îles Turques-et-Caïques ; Saint-Barthélemy)	1 ✓ (Saint-Barthélemy)	4 ✓ (Anguilla ; BVI, Îles Caïmans ; Îles Turques-et-Caïques) ; 4 +/- (Saint-Barthélemy ; Aruba ; Curaçao ; Sint Maarten)	3 ✓ (Anguilla ; Îles Caïmans ; Îles Turques-et-Caïques)
Atlantique N.	2 ✓ (BM ; SPM)	1 ✓ (SPM)	1 ✓ (BM) ; 2 +/- (SPM, GL)	1 ✓ (SPM) ; 1 +/- (GL)		1 +/- (BM)		1 ✓ (BM)
Atlantique S.	3 ✓ (Falkland ; SGSSI ; Sainte-Hélène) ; 2 +/- (Ascension ; TDC)	3 ✓ (BAT ; SGSSI ; Sainte-Hélène) ; 1 +/- (îles Falkland)	3 ✓ (BAT ; Falkland ; SGSSI) ; 3 +/- (Sainte-Hélène ; Ascension ; TDC)	1 +/- (Sainte-Hélène)	2 ✓ (Falkland ; Sainte-Hélène)	1 ✓ (SGSSI) ; 1 +/- (Sainte-Hélène)		3 ✓ (BAT ; Falkland ; Sainte-Hélène)
Indien		2 ✓	2 ✓	1 ✓				
Pacifique	4 ✓	4 ✓	3 ✓ (PF ; NC ; W&F) ; 1 +/- (PIT)	2 ✓ (NC ; W&F) ; 1 +/- (PF)	2 ✓ (PF ; NC)	3 ✓ (PF ; NC ; W&F)	2 ✓ (PF ; NC) ; 1 +/- (PIT)	3 ✓ (PF ; NC ; PIT)

Les 'autres politiques pertinentes' dans l'inventaire repris dans le tableau ci-dessus peuvent être des plans en cas de déversement d'hydrocarbures, l'agriculture durable, l'énergie renouvelable/verte ou une composante environnementale particulière qui n'est pas liée à la biodiversité (ex. stratégie en matière de déchets).

Le tableau ci-dessus est basé sur des données trouvées sur Internet et sur les réponses reçues des PTOM. Certains documents peuvent exister mais ne sont tout simplement pas disponibles ou n'ont pas été rapportés par les interlocuteurs. Il est également possible qu'un projet existe mais n'ait jamais été approuvé. Le symbole +/- indique que les éléments en cours de préparation.

Le tableau ci-dessus montre clairement le manque de documents cadre (politiques, stratégies et plans) au niveau des composantes environnementales mentionnées. C'est particulièrement vrai pour les Caraïbes (12 territoires). En ce qui concerne les thèmes, il existe une vision de l'aménagement du territoire limitée à long terme. Les stratégies et les plans en matière de biodiversité abondent.

5.3 CADRE LÉGAL

La participation d'un PTOM à un AME implique une coopération entre le territoire et l'État auquel il est associé. En effet, même si les PTOM sont responsables de leur gestion environnementale, seuls les États souverains peuvent signer des AME. Les PTOM peuvent assumer la responsabilité d'un AME si le pays souverain associé a signé l'AME et demande, suite à la demande du PTOM, que l'AME soit étendu au territoire du PTOM. Les PTOM français ont tendance à étendre tous les AME que la France a ratifiés.

Participation des PTOM aux AME		
AME	Nombre de PTOM participants	Remarques
CLD	1 ✓	Montserrat
CCNUCC et Kyoto	2 ✓	BM ; îles Falkland Aruba considère sa candidature à la Convention sur le changement climatique et au Protocole de Kyoto.
CBD	10 ✓ 1 +/-	✓Îles Vierges britanniques ; Îles Caïmans ; Curaçao ; Bonaire ; TAAF ; SPM ; Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha ; PF ; NC ; W&F ; +/- GL Îles Caïmans : La loi nationale sur la conservation a été promulguée, permettant la mise en œuvre de la CDB.
Ramsar	17 ✓ 1 +/-	✓Anguilla ; Îles Caïmans ; Montserrat ; Îles Turques-et-Caïques ; Curaçao ; Sint Maarten ; Bonaire ; BIOT ; TAAF ; BM ; SPM ; PF ; NC ; W&F ; PIT ; îles Falkland ; Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha ; +/- GL De nombreux PTOM ont des sites Ramsar ou en ont proposé. ⁶⁹
CMS	16 ✓	Îles Vierges britanniques ; Îles Caïmans ; Montserrat ; Îles Turques-et-Caïques ; Curaçao ; Sint Maarten ; Bonaire ; Saba ; BIOT ; BM ; PIT ; BAT ; îles Falkland ; SGSSI ; Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha ; TAAF BM : MoU sur les requins de la CMS signé par le Royaume-Uni et étendu aux Bermudes
CITES	18 ✓	Îles Vierges britanniques ; Îles Caïmans ; Montserrat ; Îles Turques-et-Caïques ; Aruba ; Curaçao ; Sint Maarten ; Bonaire ; Saba ; Saint-Eustache ; TAAF ; BIOT ; BM ; GL ; PIT ; îles Falkland ; Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha ; NC
Protocole de Nagoya	1 ✓	Îles Turques-et-Caïques
Patrimoine mondial	10 ✓	Anguilla ; Îles Vierges britanniques ; Montserrat ; Îles Turques-et-Caïques ; BM ; GL ; PIT ; îles Falkland ; Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha, TAAF. Le Plan d'action pour les Caraïbes dans le cadre du Patrimoine mondial (2004-2014) a été signé par les Îles Vierges. Des sites en NC sont enregistrés au Patrimoine mondial. L'Île Henderson (PIT) et les Îles Gough et Inaccessible (SHATdC) font maintenant partie du Patrimoine mondial. BIOT applique volontairement toutes les restrictions prévues pour le patrimoine mondial.
Convention d'Aarhus	1 ✓	SGSSI
Convention de Vienne (couche d'ozone)	3 ✓	Montserrat ; GL ; SGSSI
Protocole de Montréal	3 ✓	Montserrat ; BM ; SGSSI
PATLD	1 ✓	GL

⁶⁹ http://www.ramsar.org/pdf/sitelist_order.pdf

Participation des PTOM aux AME		
AME	Nombre de PTOM participants	Remarques
Bâle	4 ✓	Curaçao ; Sint Maarten ; GL ; BAT
Rotterdam	1 ✓	Sint Maarten
ESPOO	1 ✓	GL
Convention de Londres (rejet en mer de déchets)	11 ✓	Îles Vierges britanniques ; Montserrat ; BIOT ; GL ; Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha ; Îles Caïmans ; Montserrat ; Îles Turques-et-Caïques ; PIT ; îles Falkland ; TAAF.
Convention internationale sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (CLC)	3 ✓	Îles Falkland, SGSSI ; TAAF SGSSI ont également étendu le Protocole modifiant la Convention internationale portant sur la création d'un Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures
CNUDM	3 ✓	Îles Vierges britanniques ; SGSSI ; TAAF.
MARPOL	6 ✓	Îles Turques-et-Caïques ; Curaçao ; BM ; GL ; îles Falkland ; TAAF ; NC
Convention d'Oslo	2 ✓	GL ; SPM
Stocks chevauchants et stocks de poissons grands migrateurs	2 ✓	Îles Vierges britanniques ; TAAF.
Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine	6 ✓ 1 +/-	✓Anguilla ; Montserrat ; SPM ; îles Falkland ; SGSSI ; TAAF +/- GL.
Traité sur l'Antarctique		Le Royaume-Uni et la France sont signataires de : Traité sur l'Antarctique ; Convention pour la protection des phoques de l'Antarctique, 1972 (CCAS) ; la Convention sur la conservation des ressources marines vivantes de l'Antarctique, 1980 (CCAMLR) ; le Protocole sur la protection de l'environnement, 1991 ; la Convention sur la réglementation des activités relatives aux ressources minérales de l'Antarctique (CRAMRA). Application par les TAAF. Des mesures de conservation pour les pêcheries sont établies par le CCAMLR au sud du 60° pour SGSSI et sont aussi appliquées à la ZEE de SGSSI. La surveillance est assurée par le département des pêches des îles Falkland.
CEE-ONU	1 ✓	SPM
Arctique	1 ✓	Le Groenland a signé les accords suivants : Convention nordique sur la protection de l'environnement ; Accord de Copenhague ; Commission mixte sur le narval et le beluga ; ORPC
Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest	1 ✓	GL
Convention OSPAR	1 ✓	GL
Convention CICTA	2 ✓	Curaçao ; BM
Convention d'Apia (1976), entrée en vigueur en 1990	4 ✓	PF ; NC ; PIT ; W&F Protection de la nature dans le Pacifique Sud Promotion des zones protégées pour préserver des sites d'environnements naturels
Convention de Nouméa (1996)	4 ✓	PF ; NC ; PIT ; W&F Protection des ressources naturelles et de l'environnement Protocoles sur le rejet de déchets en mer et le contrôle des urgences environnementales

Participation des PTOM aux AME		
AME	Nombre de PTOM participants	Remarques
Convention régionale relative à la conservation et à la gestion des stocks de poissons grands migrateurs dans le Pacifique occidental et central	4 ✓	PF ; NC ; PIT ; W&F Signée en 2000, s'applique à toute la région du Pacifique
Convention de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Sud-Est (SEAFO)	1 ✓	Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha
Accord sur la conservation des albatros et des pétrels - Bonn ACAP	4 ✓	BAT ; SHATdC (l'ACAP ne s'applique qu'à Tristan da Cunha) ; SGSSI ; TAAF.
La Déclaration commune d'intention sur les tortues de l'océan Indien (MoU)	2 ✓	BIOT ; TAAF BIOT : La Déclaration commune d'intention sur les tortues de l'océan Indien (MoU) ⁷⁰ a été signée en 2002.
Convention de Carthagène	8 ✓	Curaçao, Sint Maarten, Bonaire, Saba, Saint-Eustache, BVI, Îles Caïmans, Îles Turques-et-Caïques À la Convention s'ajoute le Protocole sur les déversements d'hydrocarbures, le Protocole SPAW et le Protocole LSB.
Aires spécialement protégées et la vie sauvage (Protocole SPAW)	6 ✓	Aruba, Sint Maarten, Bonaire, Saba et Saint-Eustache, BVI
Protocole sur les déversements d'hydrocarbures	3 ✓	Sint Maarten, Saba, BVI
Protocole LSB sur la pollution due à des sources terrestres	1 ✓ 1 +/-	✓ BVI +/- Bonaire Mis en œuvre à Bonaire mais pas encore ratifié
Convention interaméricaine (IAC) pour la protection et la conservation des tortues marines	3 ✓	Sint Maarten, Bonaire, Saba

Même si les PTOM participent dans une grande mesure aux AME, il y a encore un certain nombre d'efforts à faire pour s'assurer qu'ils s'acquittent pleinement, et dans certains cas au moins partiellement, de leurs obligations dans le cadre de ces accords. Le plein respect de ces obligations augmenterait fortement le niveau de la protection accordée aux habitats et aux espèces dans les territoires concernés.

En ce que concerne la législation territoriale, le tableau ci-dessous présente un résumé de la législation environnementale dans les PTOM.

⁷⁰ La Déclaration commune d'intention sur les tortues marines (MoU) est un accord intergouvernemental non contraignant qui cherche à protéger, conserver et rétablir les tortues marines et leurs habitats dans l'océan Indien et la région de l'Asie du Sud-est.

Thème	Caraïbes (sur 12)	Atlantique N (sur 3)	Atlantique S ⁷¹ (sur 4 plus Ascension et TdC qui ont une législation séparée)	Indien (sur 2)	Pacifique (sur 4)
Conservation des espèces	12 ✓	2 ✓ (BM ; GL)	4 ✓ (îles Falkland ; SGSSI ; Ascension ; Tristan da Cunha)	2 ✓	1 ✓ (NC)
Sites et habitats	6 ✓ (Aruba ; Curaçao ; Sint Maarten ; Bonaire ; Saba ; Saint-Eustache)	2 ✓ (BM ; GL)	5 ✓ (îles Falkland ; SGSSI ; Sainte-Hélène ; Ascension ; Tristan da Cunha)	2 ✓	1 ✓ (NC)
Contrôle du développement terrestre et maritime	4 ✓ (Anguilla ; Montserrat ; Îles Turques-et-Caïques ; Sint Maarten) 2 +/- (BVI ; Aruba)	1 ✓ (BM)	2 ✓ (îles Falkland ; Sainte-Hélène)	2 ✓	3 ✓ (PF ; W&F, NC) ; 1 +/- (PIT)
ESE et EIE	6 ✓ (Aruba ; Curaçao ; Sint Maarten ; Bonaire, Saba, Saint-Eustache ; Saint-Barthélemy, Montserrat) 1 +/- (Îles Caïmans)	2 ✓ (BM ; GL)	1 ✓ (Sainte-Hélène)	1 ✓ (TAAF)	3 ✓ (PF ; NC ; W&F) ; 1 +/- (PIT)
Prévention et réduction intégrées de la pollution	1 ✓ (Îles Turques-et-Caïques)	1 +/- (GL)	1 ✓ (îles Falkland)		1 ✓ (NC)
Air		1 ✓ (BM) ; 1 +/- (GL)			1 ✓ (NC)
Ozone		1 ✓ (BM)	1 ✓ (îles Falkland)	2 ✓	
Déchets et eaux usées	6 ✓ (Anguilla ; BVI ; Îles Caïmans ; Montserrat ; Îles Turques-et-Caïques ; Saint-Barthélemy) ; 1 +/- (Aruba)	2 +/- (GL, BM)	1 ✓ (Sainte-Hélène)	2 ✓	3 ✓ (NC ; W&F, PF) 1 +/- (PIT)
Déchets (pétrole, cliniques, construction et démolition) Décharges	2 ✓ (Sint Maarten ; Saint-Barthélemy) ; 2 +/- (BVI ; Îles Caïmans)	1 +/- (BM)		2 ✓	3 ✓ (NC ; W&F, PF) 1 +/- (PIT)
Bruit	2 ✓ (Aruba, BVI) ; 1 +/- (Îles Caïmans)	1 ✓ (BM)			1 ✓ (NC)
Substances dangereuses (produits chimiques)	5 ✓ (Îles Caïmans ; Montserrat ; Aruba ; Curaçao ; Sint Maarten)	2 +/- (GL, BM)			1 ✓ (PF)
Accidents impliquant des produits chimiques (SEVESO)	1 ✓ (Sint Maarten)				
Responsabilité environnementale	1 ✓ (Saint-Barthélemy)				1 ✓ (NC)
Dépollution	1 ✓ (Montserrat)	1 ✓ (BM)			
Utilisation des forêts, chasse		3 ✓		1 ✓ (TAAF)	1 ✓ (NC)
Pêche INN	7 ✓ (Anguilla ; BVI ; Montserrat ; Îles Turques-et-Caïques ; Aruba ; Curaçao ; Sint Maarten)	1 ✓ (BM)	5 ✓ (îles Falkland ; SGSSI ; Sainte-Hélène ; Ascension ; Tristan da Cunha)	1 ✓ (TAAF)	

71 La législation du traité de l'Antarctique s'applique à BAT

Pour plus de détails sur la portée de la loi environnementale dans les PTOM, veuillez consulter les profils territoriaux et régionaux.

En 2007, l'EIE n'était obligatoire que dans six des 20 territoires. Le chiffre est maintenant passé à 13. Cependant, on rapporte que les obligations ne sont pas toujours appliquées de manière stricte⁷². Cela ne signifie pas qu'aucune EIE n'est réalisée dans les autres territoires ; au contraire, elles le sont souvent, mais elles n'y sont pas obligatoires et leur application reste à la discrétion des autorités. Il arrive également qu'une EIE soit réalisée parce qu'elle est exigée par les donateurs qui financent un projet.

Les contrôles en matière de développement maritime et terrestre font défaut dans les Caraïbes, sauf pour quelques PTOM. Cela explique la forte pression sur le littoral.

Le tableau ci-dessus montre que la plupart des PTOM de l'Atlantique Sud, l'océan Indien et le Pacifique n'appliquent pas les règlements portant sur des composantes environnementales en particulier, comme l'air, le bruit, les produits chimiques et les déchets. Cela ne signifie pas forcément que la composante n'est pas réglementée, et il peut exister une règle générale. Cependant, les règlements font défaut, et le manque de normes est souvent décrit comme une difficulté. La Conservation des espèces semble être adressée par la législation.

5.4 LA SOCIÉTÉ CIVILE : RÔLE CONSULTATIF, ONG, CONVENTION D'AARHUS

En général, le niveau de sensibilisation du public en matière de questions environnementales est peu élevé. Seuls quelques PTOM ont mis en place un processus de participation du public au même niveau que l'UE. En particulier dans les Caraïbes, même si un PTOM applique les obligations en matière d'aménagement et de EIE, les décideurs hauts placés peuvent annuler la procédure et autoriser l'infrastructure.

De nombreux PTOM ont un National Trust. Ce sont des organes statutaires avec une mission de conservation, parfois ce sont des fondations légalement constituées. Même si ces institutions ne sont pas gouvernementales, elles reçoivent quelques fonds du gouvernement. Les National Trust jouent un rôle important au niveau des droits de propriété et de la gestion de terres réservées pour la protection, en particulier pour les PTOM qui n'ont pas de réseau de zones protégées bien établi. Le nombre d'ONG environnementales locales est limité, ou les ONG existantes ont besoin de renforcer leurs capacités pour travailler coopérativement⁷³. Les National Trust travaillent également sur la production de documents de sensibilisation, etc. Les ONG basées au Royaume-Uni jouent un rôle actif dans l'amélioration de l'environnement aux PTOM. Comme par exemple la Société royale pour la protection des oiseaux, BirdLife International, les fonds caritatifs Pew, l'Overseas Territories Conservation Forum (forum sur la conservation des Territoires d'outre-mer), la Marine Conservation Society (société de conservation marine), la société zoologique de Londres, BugLife, Blue Marine, Falklands Conservation (conservation des îles Falkland), le South Georgia Heritage Trust (fonds du patrimoine de la Géorgie du Sud et le Chagos Conservation Trust (fond des Chagos pour la conservation). La plupart de ces organisations traitent de la biodiversité. Elles travaillent avec les organisations des PTOM et avec les gouvernements. Le JNCC du Royaume-Uni s'efforce de communiquer davantage avec les ONG situées au Royaume-Uni pour s'accorder sur des actions en commun et mettre en place une synergie.

Dans les six PTOM des NL, l'association à but non lucrative DCNA (l'Alliance pour la nature des Antilles néerlandaises)⁷⁴ aide à gérer les 10 parcs naturels. Elle reçoit des fonds du gouvernement néerlandais, de la loterie nationale et d'autres associations caritatives. Elle participe à la création d'un fonds fiduciaire. À Curaçao, l'ONG SMOC (Stichting Schoon Milieu Curacao) a entamé une procédure judiciaire contre le

⁷² Par exemple, à Wallis-et-Futuna, des études d'EIE ont eu lieu après le lancement du projet (aéroport de Futuna, travaux portuaires à Halalo, Wallis).

⁷³ Cf. par exemple https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/69483/pb13686-overseas-territory-environment.pdf

⁷⁴ www.dcnanature.org

gouvernement puisque la raffinerie pétrolière qui y est en opération ne respecte pas toujours les normes de qualité de l'air.

De nombreux PTOM associés à la France font l'objet d'actions de la part d'instituts français, comme le Conservatoire du Littoral qui possède et gère des parcs à SPM. Ils sont nombreux à être actifs dans le cadre de l'IFRECOR (Initiative Française pour les Récifs Coralliens) et d'autres réseaux de recherche. Un nombre important (de l'ordre de plusieurs douzaines) d'ONG sont actives pour l'environnement en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française. Une cartographie des différents acteurs de la société civile incluant le secteur environnemental a été réalisée avec le support du 10^{ème} FED et a révélé un nombre important d'activités concernant le développement durable.

En ce qui concerne les récifs coralliens, il y a déjà un lien entre les PTOM dans différentes régions. L'ICRI (Initiative internationale pour les récifs coralliens) et l'association française IFRECOR travaillent ensemble. De nombreux spécialistes des récifs coralliens dans les PTOM travaillent ensemble dans le cadre du Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens qui publie des rapports sur les récifs coralliens tous les deux ans.

Plusieurs ONG internationales travaillent dans les PTOM, comme l'UICN, Conservation International, le World Wildlife Fund (Fonds mondial pour la nature).

Pour la plupart des PTOM, c'est l'Etat Membre auquel le PTOM est lié qui est responsable de la politique des affaires étrangères ce qui implique des barrières liées à la souveraineté ainsi que des limites aux financements et à l'assistance technique disponibles. Même si un PTOM choisit d'être étendu à un certain AME, il n'a pas directement accès aux mécanismes de financement ou à l'assistance technique prévus. Les PTOM ne peuvent pas non plus accéder aux fonds réservés aux pays en voie de développement.

L'intégration des PTOM dans leurs régions est généralement limitée, soit à cause de leur isolement, soit à cause des obstacles mentionnés ci-dessus. Cependant, la coopération régionale est une partie importante du programme politique des PTOM. Dans la région des Caraïbes, tous les PTOM sont des membres (associés) de CARICOM. Dans le Pacifique, certains PTOM sont membres (effectifs, associés ou participants) de la Communauté du Pacifique, du Forum des Îles du Pacifique (FIP), de la COPACO, du Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud (PROE) et du CPS. Les PTOM ne sont cependant pas éligibles pour les actions qui visent les pays en voie de développement.

Dans l'Arctique, le royaume du Danemark, comprenant le Danemark, le Groenland et les îles Féroé est membre du Conseil de l'Arctique. Le Conseil est responsable des questions liées au développement durable et à la protection de l'environnement dans l'Arctique. Le Groenland est très autonome et est un membre indépendant d'un certain nombre d'organisations : le Conseil nordique, la Nordic Atlantic Cooperation (Coopération de l'Atlantique nordique) et la West Nordic Foundation (Fondation nordique occidentale). Il participe également à des initiatives de l'ONU pour les droits de l'homme, particulièrement les droits des peuples indigènes.

Le Royaume-Uni est signataire du Traité sur l'Antarctique et des accords associés. Les TAAF et BIOT sont des cas particuliers puisqu'ils ne sont pas habités. La France est un membre de la Commission de l'Océan Indien (COI), la principale organisation régionale pour la coopération.

Les PTOM isolés (les îles Falkland, Sainte-Hélène, l'île de l'Ascension, Tristan da Cunha, St Pierre-et-Miquelon et les Bermudes) n'ont pas de liens particuliers avec des organisations régionales puisqu'il n'y a pas de PTOM ou de pays voisins avec lesquels ils pourraient coopérer étroitement. Cependant, la collaboration entre les îles Falkland, Sainte-Hélène, l'île de l'Ascension, Tristan da Cunha et SGSSI se développe.

L'Association des pays et territoires d'outre-mer de l'Union européenne (OCTA) a été officiellement établie en 2003 pour fournir un forum permettant à ses membres d'échanger des idées, de construire des relations de travail efficaces en tant que groupe avec l'UE et de faire valoir leurs intérêts communs vis-à-vis des institutions européennes. Peuvent devenir membres tous les PTOM adhérant à la Décision d'Association Outre-mer (DAO). Le Conférence ministérielle annuelle de l'OCTA est le niveau le plus élevé de prise de décisions de l'OCTA. Il est composé de représentants du gouvernement de tous les membres et est responsable de l'élaboration de directives politiques, du budget et de la prise de décisions. Un comité exécutif (ExCo) pilote les activités quotidiennes. L'UE finance une assistance technique à l'OCTA. Entre autres, l'OCTA sensibilise les PTOM sur les fonds disponibles et vise à renforcer leur capacité à bénéficier de ces fonds.

La section 4 présente les succès et les besoins principaux en matière des composantes nature, environnement et développement durable. La section 5 présente les succès et besoins principaux en matière de gouvernance environnementale. La section 6 présente la coordination continue entre les PTOM. De manière générale on observe que, depuis 2007, de nombreux progrès ont été réalisés en matière de sensibilisation environnementale, de connaissances et de gestion environnementale dans de nombreux PTOM. Certaines composantes environnementales ont connu une amélioration (ex. réduction des espèces invasives de mammifères), d'autres se sont aggravées (ex. déchets et eaux usées ou aménagement).

Les profils territoriaux et régionaux contiennent des recommandations à leur niveau, et lorsqu'il y a des opportunités pour une intégration régionale et de la coopération, cela est mentionné. Cette section propose des initiatives potentielles d'ordre international. Plutôt que de présenter une liste exhaustive des actions possibles ou conseillées, les priorités fixées sont présentées en évaluant le degré de priorité par rapport aux possibilités de mise en œuvre et en tenant compte de la capacité existante.

Il doit être pris en compte que l'un des objectifs de la nouvelle Décision d'Association Outre-mer est de créer les conditions pour renforcer la coopération entre les PTOM et les régions ultrapériphériques, ainsi que leurs voisins d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) et états non-ACP. Ce doit être atteint grâce à l'amélioration de la coordination et les synergies entre les programmes de coopération soutenus par les différents instruments financiers de l'UE, ainsi qu'en associant les PTOM dans ses instances de dialogue (UE) avec les pays voisins, qu'ils soient des états ACP ou non, et avec les régions ultrapériphériques, le cas échéant. Ceci se reflète dans les recommandations à différents niveaux.

Un autre aspect mis en évidence dans les recommandations est la nécessité d'impliquer le secteur privé. Les économies verte et bleue apparaissent comme des opportunités commerciales durables et rentables. Les services écosystémiques sont reconnus comme ayant une valeur économique, comme des actifs, à la fois pour le bien-être des populations et pour le tourisme. Il y a de nombreux exemples dans le monde de services liés à l'eau, aux eaux usées et aux déchets solides qui soient rentables et permettent de générer des emplois. Des investissements du secteur privé sont souvent nécessaires pour couvrir le déficit financier, nécessaire pour matérialiser une infrastructure, ou mettre en place un service. En outre, le secteur privé peut accéder à des instruments financiers de fonds et de banques de développement auxquels les gouvernements n'ont pas accès. Enfin, il est crucial d'impliquer le secteur privé depuis le début des réformes, puisque sa vision est importante dans l'idée de développer des relations commerciales autour des possibilités offertes par les gouvernements. De nombreuses recommandations dans ces profils environnementaux suggèrent d'établir des dialogues commerciaux au début des processus, ainsi qu'une implication continue du secteur privé.

Il est essentiel de rappeler l'importance d'impliquer la société civile également. De nombreuses associations jouent un rôle vital de proximité avec la population et de mise en œuvre de certaines actions. Elles permettent de soulever des préoccupations spécifiques, ayant des approches indépendantes et souvent complémentaires à celles des gouvernements, et sont capables de mobiliser des ressources pour implémenter des projets et programmes. L'état de développement de la société civile et le pouvoir d'influence varie parmi les PTOM. Le renforcement des capacités et du dialogue avec ces acteurs devrait être considéré dans tous les PTOM.

Objectif	Action	Situation de référence	Priorité et calendrier	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Besoins en € et RH	Risques et hypothèses	Sources d'€ possibles
Promouvoir la croissance verte ¹ et la croissance bleue ²	Modifier les orientations du développement en réduisant les inefficacités et en profitant des opportunités	Les deux concepts sont assez nouveaux et sont liés. La croissance verte est plus large et, dans les cas des PTOM, la priorité est de profiter de la richesse des océans et de l'utiliser de façon durable (croissance bleue). En particulier dans l'Atlantique Sud et l'océan Indien, les PTOM ont une position unique qui peut être un avantage pour la gestion des océans.	7 ans	gouvernements des PTOM et des ACP, organisations de la société civile, groupe de travail sur l'environnement de l'OCTA, EM pour les régions ultrapériphériques, organes de coopération régionale			Commission européenne : DG DevCo, DG Env, DG Recherche et innovation, DG Mare ; services extérieurs de l'UE; BM et les banques régionales de développement Secteur privé
	Activités						
<p>L'UE peut jouer un rôle de catalyseur de la croissance verte et du développement de l'économie bleue³. Cette initiative peut être coordonnée par l'OCTA puisque c'est un forum auquel participent tous les PTOM. Certaines de ces initiatives peuvent apporter des solutions intéressantes aux pays ACP voisins et aux régions ultrapériphériques et permettre de les impliquer.</p> <p>Mettre en place une première série de questions à traiter : gouvernance (améliorer l'aménagement, les EIE et les ESE), les normes pour les eaux usées et les déchets, l'application, l'intégration de l'environnement, la croissance verte et la gestion intégrée des ressources⁴ dans les politiques et les stratégies) ; énergies renouvelables et efficacité énergétique ; gestion des déchets concernant les activités économiques (recouvrement des coûts, incitation au recyclage, taxe sur les produits importés qui deviennent des déchets) et la valorisation des déchets ; agro écologie, augmenter le niveau d'autonomie alimentaire lorsque c'est possible ainsi que la valorisation internationale de produits de niche certifiés ; tourisme durable et, pour l'économie bleue, promouvoir l'élaboration de stratégies maritimes, pêche durable, exploitation des minéraux, transport et logistique.</p> <p>Organiser le réseautage entre les différentes parties prenantes régionales (pas uniquement les PTOM) et territoriales qui traitent d'un sujet en particulier.</p> <p>Promouvoir les discussions et le partage d'informations ; mettre en place des sites Web dédiés pour le partage de solutions nationales potentielles ainsi que le partage de savoir-faire et d'expériences entre les régions.</p> <p>Organiser des formations : certaines peuvent être délivrées de manière traditionnelle mais promouvoir également les formations / l'enseignement à distance à l'aide des technologies modernes.</p> <p>Promouvoir les visites techniques entre les PTOM ainsi que l'assistance technique entre les PTOM, jumelage, etc. ; par exemple, les gestionnaires des pêches des îles Falkland et de SGSSI peuvent apporter une assistance technique aux autres PTOM qui ont besoin d'aide pour améliorer la</p>							

1 D'après l'OCDE, la croissance verte signifie la promotion de la croissance économique tout en réduisant la pollution et les émissions de gaz à effet de serre, en minimisant les déchets et l'utilisation inefficace des ressources naturelles et en maintenant la biodiversité (<http://www.oecd.org/environment/green.htm>)

2 D'après la DG-Mare de l'UE, la croissance bleue est une stratégie à long terme pour soutenir la croissance durable dans les secteurs marins et maritimes dans leur ensemble. Elle reconnaît que les mers et les océans sont des moteurs de l'économie européenne avec un potentiel d'innovation et de croissance élevé. C'est la contribution de la Politique maritime intégrée aux objectifs de la stratégie d'Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive (http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/policy/blue_growth/)

3 L'UE a un avantage comparatif au niveau des questions de planification à travers l'expérience de la mise en place de la directive "Stratégie pour le milieu marin" directive-cadre "stratégie pour le milieu marin" 2008/56/EC

4 Par exemple : Gestion intégrée des zones côtières, gestion intégrée de l'eau

gouvernance des pêches.

Elaborer des guides et des procédures pratiques pour soutenir les PTOM ayant moins de ressources humaines.

Promouvoir l'articulation régionale pour augmenter l'échelle d'investissements potentiels ce qui bénéficierait à plusieurs PTOM (ex. gestion régionale des déchets ou connexion électrique inter-îles aux Caraïbes, des projets rentables qui ne le seraient pas s'ils étaient considérés pour chaque île), ainsi que les pays ACP voisins et les RUP.

Formations sur la mobilisation de fonds (internes et externes), formations et aide pour la rédaction de propositions.

Étudier l'environnement commercial et étudier les méthodes pour mobiliser et impliquer le secteur privé.

Définir des indicateurs, ou des directives, pour le tourisme durable. Promouvoir les systèmes de certification du tourisme durable (c'est peut-être différent pour les Caraïbes et le Pacifique, les îles Falkland et Sainte-Hélène par rapport aux PTOM inhabités). Il y a différents exemples dans le monde, dont certains ont des meilleures pratiques avérées.

Promouvoir un engagement accru de l'UE et des EM dans les forums internationaux pour représenter les intérêts des PTOM et lorsque les PTOM ont un avantage comparatif avec des arguments valides et des preuves solides.

Débattre des grandes aires marines protégées et de leur surveillance ; développer des contrôles pour les déchets marins et les types de combustibles utilisés par les navires ; contrôles pour l'installation et le rejet des eaux de ballast, contrôles pour l'exploitation minière en haute mer ; augmentation du contrôle de la pêche en haute mer ; soutenir la mise en place de la Commission de la Mer des Sargasses ; traiter de la création d'un organisme de la pêche dans l'Atlantique du sud-ouest.

Soutenir les PTOM pour leur permettre de signer des accords avec d'autres pays / territoires pouvant recevoir des flux de déchets qui ne peuvent pas être traités dans le territoire.

Objectif	Action	Situation de référence	Priorité et calendrier	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Besoins en € et RH	Risques et hypothèses	Sources d'€ possibles
Adaptation et mitigation au changement climatique	Développer et mettre en place des plans de gestion des zones côtières et harmoniser la législation	Mise en œuvre de différents programmes et initiatives dans les régions auxquelles les PTOM appartiennent. Certaines initiatives impliquent les PTOM. Cependant, une approche fondée sur une perspective plus large pourrait être bénéfique, notamment pour les zones où tous les PTOM comme un groupe ont un avantage comparatif.	5 ans	gouvernements des PTOM et des ACP, organisations de la société civile, groupe de travail sur l'environnement de l'OCTA, EM pour les régions ultrapériphériques, organes de coopération régionale			Commission européenne : DG DevCo, DG Env, DG Recherche et innovation, DG Mare ; services extérieurs de l'UE; BM et les banques régionales de développement Secteur privé
	<p>Activités</p> <p>En termes de recherche, les PTOM possèdent des territoires s'étendant de l'Atlantique à l'Equateur, ce qui offre une excellente occasion d'effectuer des recherches intégrées sur le changement climatique et son impact dans l'Atlantique Sud. De même, la coopération entre les TAAF et BIOT créerait une possibilité similaire pour l'océan Indien. Par ailleurs, puisque les PTOM possèdent des coraux dans différents océans, des études sur l'impact de la pollution et de l'augmentation de la température de la mer à l'avenir seraient également bénéfiques.</p> <p>De nombreux PTOM ne font pas partie de la CCNUCC ou de son Protocole de Kyoto. Alors que les objectifs pour la réduction des émissions posent problème, il pourrait être intéressant pour l'UE et les PTOM que ces derniers s'engagent à atteindre les objectifs de réduction des émissions concernés. Des investissements pourraient avoir lieu au niveau de l'assistance technique pour la création d'inventaires et la planification en matière d'adaptation et d'atténuation, l'intégration du changement climatique dans le développement des PTOM et la suppression des obstacles pour l'implication du secteur privé. La coopération régionale pourrait également être mise en place, puisque de nombreux projets dans les petits territoires sont à trop faible échelle pour obtenir des prêts bancaires.</p> <p>De plus, le Programme volontaire BEST⁵ s'est révélé être un outil utile en mettant à la disposition des PTOM un capital initial pour mettre en place certains projets pilotes. Certains exemples de financement peuvent être élargis au changement climatique. Les PTOM auront besoin d'effectuer de petites actions concrètes variées comme, par exemple, adopter des règlements/normes pour la construction dans la perspective du changement climatique ou mettre en place des projets pilotes pour tester des solutions possibles.</p> <p>Toujours d'un point de vue international, le partage des informations est important. Un certain nombre d'études et d'initiatives ont étudié comment les petites îles tropicales peuvent s'adapter aux changements climatiques à venir. La collecte et le partage de ce type d'informations peut alors servir à la création d'accords sur la promotion de l'adaptation dans les PTOM et la création de nouvelles initiatives.</p>						

⁵ sur la biodiversité et les Services écosystémiques dans les Territoires des régions ultrapériphériques et des Pays et territoires d'outre-mer de l'UE

Objectif	Action	Situation de référence	Priorité et calendrier	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Besoins en € et RH	Risques et hypothèses	Sources d'€ possibles
Espèces envahissantes	Contrôler les espèces exotiques envahissantes (EEE)	L'UE soutient plusieurs initiatives régionales sur les EEI, dans l'Atlantique Sud et le Pacifique par exemple. Les EM avec des PTOM associés ont fourni de l'assistance. Le programme préparatoire BEST va maintenant passer à des plateformes régionales permettant les actions régionales intégrées. Même s'il y a des expériences en matière de contrôle de faune terrestre plus large, on manque de connaissances et de capacités concernant la faune et l'environnement marin.	Sur le long terme	gouvernements des PTOM et des ACP, organisations de la société civile, groupe de travail sur l'environnement de l'OCTA, EM pour les régions ultrapériphériques, organes de coopération régionale			Commission européenne : DG DevCo, DG Env, DG Recherche et innovation, DG Mare ; services extérieurs de l'UE; BM et les banques régionales de développement Secteur privé
	Activités						
	<p>Générer plus de données sur les écosystèmes et espèces à protéger - promouvoir la participation des instituts de recherche régionaux qui existent dans certains PTOM, pays ACP et RUP (travaillant avec les entités des territoires) ainsi que leur interaction avec les centres de recherche de l'UE et défendre la création d'un fonds spécial pour Horizon 2020.</p> <p>S'appuyer sur les expériences des PTOM et d'autres pays touchés - promouvoir le partage des expériences à travers un site Web et un blog permettant aux agents gouvernementaux, aux chercheurs, etc. de communiquer.</p> <p>Évaluer les plans régionaux et territoriaux de gestion des EEI en place pour créer un plan stratégique international, en se concentrant surtout sur les complémentarités et les priorités. Sans changer ce qui se passe au niveau régional mais en le complétant avec une perspective plus large.</p> <p>Le renforcement des capacités concernant les méthodes d'éradication ou de contrôle des EEI - promouvoir la coopération entre les PTOM dans des régions différentes qui permettrait aux agents expérimentés de former leurs collègues qui font face à un problème semblable ailleurs.</p> <p>Renforcement des capacités en matière de biosécurité, en particulier au niveau des douanes. Harmoniser la législation sur la biosécurité dans tous les PTOM, et impliquer autant que possible les pays ACP et RUP dans cette initiative. Il y a des enseignements utiles qui peuvent être documentés dans certains PTOM ou pays et régions voisines.</p> <p>Harmoniser la législation avec les engagements internationaux en matière d'environnement (AME) étendus aux territoires et défendre une expansion encore plus poussée des AME. De nombreux PTOM n'ont pas encore élargi la CDB.</p> <p>Promouvoir l'adoption du contrôle des eaux de ballast des navires dans les forums mondiaux et soutenir la promulgation de règlements dans les territoires.</p> <p>Mettre en place des campagnes de sensibilisation au niveau européen et international pour mobiliser les fonds et attirer les touristes pour assurer un financement sur le long terme.</p>						

8 RÉFÉRENCES

References to documents by the EU Commission, Council and Parliament and others, relating to the environment and OCTs

Commission	
GREEN PAPER-Future relations between the EU and the Overseas Countries and Territories	COM(2008) 383 of 25 June 2008, SEC(2008) 2067
Communication ON OCTS: "Elements for a new partnership between the EU and the overseas countries and territories (OCTs)"	COM(2009) 623 final, 6 November 2009: Doc. 15647/09, based on the Green Paper.
Council Decision - Overseas Association Decision	Decision 2013/755/EU of November 25, 2013 http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:344:0001:0118:EN:PDF
Commission Staff Working Document on Impact assessment (policy options)- <i>Accompanying the document</i> COUNCIL DECISION on the association of the overseas countries and territories with the European Union ("Overseas Association Decision")	SWD(2012) 194 final of 16.7.2012
ON ACP/OCT finances: "Preparation of the multiannual financial framework regarding the financing of Union cooperation for African, Caribbean and Pacific States and Overseas Countries and Territories for the 2014-2020 (11th EDF)	COM(2011) 837 of 7 December 2011 An amount of EUR 343.4 million is foreseen for cooperation with the OCTs

MS, OCTs and EU	
Report of the Conference "The European Union and its Overseas Entities: Strategies to counter Climate Change and Biodiversity Loss", Reunion Island, 7-11 July 2008	http://cmsdata.iucn.org/downloads/080711_reunion_msg_en_1.pdf
August 2008: report by UK Joint Nature Conservation Committee on La Reunion meeting	Summary
OCT-EU Forum (March 2011). Joint Position Paper: on the future relationship between OCTs and the EU - 28 February 2011	http://ec.europa.eu/europeaid/where/octs_and_greenland/documents/20130327-note9.pdf

Council	
Old OAD of 2001 Overseas Association Decision:	Decision 2001/822/EC of the Council of 27 November 2001
Council Decision on the Commission's Communication COM(2009) 623 on OCTS ("Elements for a new partnership between the EU and the overseas countries and territories (OCTs)") of 6 November 2009. Council decision of 10 December 2009 (doc nr 16710/09)	States that Council Decision is to be taken before 31 December 2013 for implementing the Association with the OCTs
Council Conclusions 17801/09 of 22 December 2009 Council welcomes new paradigm:	Council invites the Commission to submit a legislative proposal to revise the Overseas Association Decision before July 2012.
NEW OAD: Council Decision 2013/755/EU of 25 November 2013 on the association of the overseas countries and territories with the European Union ('Overseas Association Decision')	http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:344:FULL:EN:PDF
EU Biodiversity Strategy to 2020- - Council conclusions, Brussels, 23 June 2011, 11978/11	The need to implement the Strategic Plan for Biodiversity 2011-2020 and the Aichi Biodiversity Targets
COUNCIL DECISION No 528/2012/EU of 24 September 2012 amending Decision 2001/822/EC on the association of the overseas countries and territories with the European Community ('the Overseas Association Decision	http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:264:0001:0002:EN:PDF To include St Barthelemy
Council decision 2012/419/UE of 11 July 2012 amending Decision 2001/822/EC on the association of the overseas countries and territories with the European Community ('the Overseas Association Decision)	Mayotte will become an outermost region of the EU as from 1 January 2014
BEST new funding scheme- The BEST initiative has been welcomed in the Environment Council Conclusions adopted on 19 December 2011. The BEST preparatory action gives the opportunity to launch projects to showcase the potential benefits of the scheme.	BEST is a follow-up on the "Message from La Reunion Island".

BEST projects 2011- financed	http://ec.europa.eu/environment/nature/biodiversity/comm2006/pdf/shortlist_proposals_best2011.pdf
BEST projects 2012 financed	http://ec.europa.eu/environment/nature/biodiversity/comm2006/pdf/shortlist_proposals_best2012.pdf

European Parliament	
Commission du Développement : Projet de programme de l'audition – Faire des PTOM des relais de la politique de développement de l'UE	18 September 2012
Intergroup on climate change etc.: From the Arctic to the Tropics: Green Growth in the OCTs"	Wednesday 10 July 2012
Intergroup on Climate Change, Biodiversity and sustainable development: high level conference on "The EU Overseas Countries and Territories: Valuing a global asset and developing regional hubs".	3 December 2013

DG Environment	
DG Environment: Proposal for a DECISION OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL on a General Union Environment Action Programme to 2020 "Living well, within the limits of our planet» Brussels, 29.11.2012	COM(2012) 710 final, 2012/0337 (COD)
DG Environment: Citizens' summary Proposed new EU Environment Action Programme to 2020, Includes Regions outside the EU, improves the EU's own environmental action, incl. For regional and global environmental challenges	http://ec.europa.eu/environment/newprg/pdf/citizen_summary/en.pdf
Decision of the European Parliament and of the council on a general Union Environment Action Programme to 2020 "Living well, within the limits of our planet", Strasbourg, 20 November 2013,	2012/0337 (COD) LEX 1388 Action plan adopted

Studies	
Trade regime contained in the OAD	Mentioned in the proposal for a council decision on a new OAD
OCTs Environmental profiles 2007 by Pearse, J. and H. Berends, NIRAS	http://ec.europa.eu/development/icenter/repository/environmental_profile_main_report_en.pdf
OCT statistical systems and capacities	Mentioned in the proposal for a council decision on a new OAD
OCT disaster preparedness	Mentioned in the proposal for a council decision on a new OAD
Cooperation of the Union with the OCTs during the period 1999-2009: Region Level Evaluation: Overseas Countries and Territories (OCT), Final report October 2011	http://ec.europa.eu/europeaid/how/evaluation/evaluation_reports/reports/2011/1294_vol1_en.pdf
Analysis and recommendations on EIA Environmental Impact Assessment and Strategic Environmental Assessments systems in the EU Overseas Countries and Territories (for workshop) April 2009 by Agreco	
2008 IUCN ex ante report for La Réunion meeting, 2008 on climate change ; synthèse sur la biodiversité des collectivités d'outre-mer	https://portals.iucn.org/library/efiles/edocs/2010-064.pdf in French: http://www.cbd.int/islands/doc/idr/Climate Change and Biodiversity in EU overseas entities/Reunion publication-fr.pdf
Aug 2008 Study on Water Sanitation and Waste Management in the OCTs, EU Ref. No 2008/155714	https://www.devex.com/en/contracts/115254
Study on Renewable Energies and Green Policy in the OCTA by RAL, Oct 2013	http://www.ied-sa.fr/en/projects-and-references/references/details/10/156/fiches-gb-09-2013.html?layout=listfive
Studies on the economics of biodiversity (TEEB studies)	http://ec.europa.eu/environment/nature/biodiversity/economics/index_en.htm
Birds international data for many OCTS	http://www.birdlife.org/datazone/country

Other important	
"Europe 2020 – A strategy for smart, sustainable and inclusive growth	Communication COM(2010) 2020 final of 3 March 2010
IUCN report 2003 - Synthèse sur la biodiversité des collectivités d'outre-mer	http://www.uicn.fr/Biodiversite-outre-mer-2003.html
IUCN 2010- Perspectives d'action pour la biodiversité dans l'outre-mer européen	https://portals.iucn.org/library/efiles/edocs/2011-024-Fr.pdf
Table ronde des Outre-Mer européens sur la biodiversité et les changements climatiques juillet 2011	http://iucn.org/fr/propos/union/secretariat/bureau_x/europe/intervenons/europe_outre_mer/a_propos

	_du_programme/euoverseas_rt_fr.cfm
Europe Overseas Marine Protected Areas - Review and Analysis of Marine Protected Area Networks in European Outermost Regions and Overseas Countries and Territories Progress Report - December 2012	

Training	
Nov 2008- workshop by RAL on Sustainable energy policy in the OCTs	
Study for OCTA Workshop on Environmental Impact Assessment and Strategic Environment Assessment	By Agreco
Oct 2007- (in Grand Cayman): Workshop on Valuing the Environment in the UK Overseas Territories by UK Joint Nature Conservation Committee	

International Panel on Climate Change IPCC: Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability- SUMMARY FOR POLICYMAKERS, Section A: Observed impacts, vulnerability, and adaptation in a complex and changing world. http://ipcc-wg2.gov/AR5/images/uploads/IPCC_WG2AR5_SPM_Approved.pdf

IUCN- Biodiversité d'Outre-mer, éditions Roger Le Guen, 2013.

J. Petit, G. Prudent, Climate Change and Biodiversity in the European Union Overseas Entities, IUCN and ONERC, 2008,

Sutton, Paul, The European Union and the Caribbean Region: Situating the Caribbean Overseas Countries and Territories. European Review of Latin American and Caribbean Studies 93, October 2012 | 79-94

UNEP: The Role of Ecosystem Management in Climate Change Adaptation and Disaster Risk Reduction, 2009

UNEP- Eco system management- <http://www.unep.org/ecosystemmanagement/>

Bryant, D., Burke, L., McManus, J., and M. Spalding. 1998: Reefs at Risk: A Map Based Indicator of Threats to the World's Coral Reefs. World Resources Institute. Washington D.C.

French Biodiversity Strategy. http://biodiv.mnhn.fr/convention/cbd_national/Biodiversite_fevrier2004.pdf

Gjerde, K. M., 2006: Ecosystems and Biodiversity in Deep Waters and High Seas. UNEP Regional Seas Reports and Studies No. 178. UNEP/ IUCN, Switzerland. This overview was prepared by the Regional Seas Programme of the United Nations Environment Programme (UNEP), in cooperation with the World Conservation Union (IUCN).

JNCC (Joint Nature Conservation Committee), 1999: Biodiversity: the UK Overseas Territories. By Procter, D., & Fleming, L.V., Peterborough, UK.

Kaly, U., Pratt, C. and Howorth, R., 2002: Towards managing environmental vulnerability in small islands developing states (SIDS), SOPAC, South Pacific Applied Geoscience Commission.

Pienkowski M.W. (ed.), 2005: Review of existing and potential Ramsar sites in UK Overseas Territories and Crown Dependencies. Final Report on Contract CR0294 UK Overseas Territories Conservation Forum to the UK Department of Environment, Food and Rural Affairs.

Quantitative Ecosystem Indicators for Fisheries Management - Special Issue of the ICES Journal of Marine Science, Volume 62, Issue 3, Pages 307-614 (May 2005)

Sanders S. (ed) 2006: Important Bird Areas in the United Kingdom Overseas Territories, The Royal Society for the Preservation of Birds, Sandy, UK.

Sear C., M. Hulme, N. Adger and K. Brown, 2001: The Impacts of Global Climate Change on the UK Overseas Territories- Issues and Recommendations. A Summary Report, Natural Resources Institute (UK), Tyndall Centre for Climate Change (UK), A report commissioned by the DFID Overseas Territories Unit.

Tompkins E. L., S.A. Nicholson-Cole, L-A. Hurlston, E. Boyd, G. Brooks Hodge, J. Clarke, G. Gray, N. Trotz and L. Varlack, 2005: Surviving Climate Change in Small Islands- A guidebook, Tyndall Centre for Climate Change Research, Norwich, UK. Funded by the UK Department for International Development and the UK Foreign and Commonwealth

Office through the Overseas Territories Environment Programme (OTEP).

Wilkinson, C. (editor), 2004: Status of Coral Reefs of the World: 2004, Global Coral Reef Monitoring Network GCRMN and Australian Institute of Marine Science.

Organisation	Website address	Remarks
ACOR- French Coral Reefs Association	http://www.univ-perp.fr/ephe/acorweb/francais/menu.html	Association Française pour les Récifs Coralliens
ADEME- French energy conservation Agency	http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?id=11433&m=3&cid=96	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
CEDRE- French documentation centre for accidental water pollution	http://www.cedre.fr/index-en.php	Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux
CIA	https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/	Info per OCT
CITES or Washington Convention on trade in endangered species (1973)	www.cites.org	
Coalition of legal toothfish operators	http://www.colto.org	Fisheries, particularly Southern Hemisphere
CRED- Centre for Research on the Epidemiology of Disasters	http://www.cred.be/	Database on disasters
ECLAC	http://www.eclac.org/publicaciones/xml/8/39188/LCARL.250.pdf	CLIMATE CHANGE PROFILES IN SELECT CARIBBEAN COUNTRIES
EIB	http://www.eib.org/attachments/general/events/20130912_brussels_acp_water_marciano_en.pdf	50 years' experience in supporting the implementation of Europe's development policies
EU- 10th EDF programme for OCTS	http://ec.europa.eu/europeaid/where/octs_and_greenland/single-programming-documents-10edf_en.htm	
EU- on all OCTS	http://ec.europa.eu/europeaid/where/octs_and_greenland/index_en.htm	
EU- On environmental funding	http://ec.europa.eu/environment/funding/pdf/handbook_funding_fr.pdf	
EU- Regional strategy papers:	http://ec.europa.eu/europeaid/where/acp/overview/rsp/rsp_10th_edf_en.htm	
EU- Single programming documents IX EDF	http://ec.europa.eu/europeaid/where/octs_and_greenland/single-programming-documents_en.htm	
European Commission		Summary of EDP
FAO regional fisheries bodies	http://www.fao.org/fi/body/rfb/index.htm	
French Centre for Biodiversity Convention	http://biodiv.mnhn.fr/	Centre d'Echange français pour la Convention sur la diversité biologique.
French Fund for the global environment	http://www.ffem.fr/site/ffem/	Fonds Français pour l'environnement mondial
French Ministry Ecology and SD	www.ecologie.gouv.fr	Ministère de l'Ecologie et Développement durable
French National Inventory of Species	www.inpn.mnhn.fr general site on biodiversity overseas : http://inpn.mnhn.fr/informations/outre-mer/presentation	Inventaire National du patrimoine naturel (INPN)
French Overseas Ministry	http://www.outre-mer.gouv.fr/outremer/front?id=outremer/decouvrir_outre-mer	Ministère de l'Outre-Mer on Overseas countries and territories and 2007 budget
French government	http://www.gouvernement.fr/institutions	

Organisation	Website address	Remarks
GIWA- Global assessment of international waters	http://www.unep.org/dewa/giwa/	A UNEP/ GEF / Kalmar university project
Global Ocean Ecosystem Dynamics	http://www.globec.org/	Global Ocean Ecosystem Dynamics
Global coral reef monitoring network GCRMN	http://www.gcrmn.org/	
GCRMN	http://gcrmn.org/wp-content/uploads/2012/11/Tropical_Americas_Coral_Reef_Resilience_Final_Workshop_ReportC.pdf	Tropical reefs resilience workshop 2012
ICRI	http://www.icriforum.org	ICRI international coral reef initiative
IEOM- Institut d'Emission d'Outre-Mer	http://www.ieom.fr/ieom/	French economic institute with reports on all OCTs
IFREMER Institut francais de recherche pour l'exploitation de la mer	http://www.ifremer.fr/francais/index.php	
Info on cities threatened by hurricanes	http://www.hurricanecity.com	Info on hurricanes by country
Innovation Centre, University of Exeter	http://www.innovation.ex.ac.uk/imm/Disaster_management.htm	Climate change and the poor
IPIECA	http://www.ipieca.org/	On oil spills
IRD- French research institute for development	www.ird.fr	Institut de recherche pour le développement
Islands business	http://www.islandsbusiness.com/2013/1/pacific-update/preparedness-is-key-in-natural-disasters-world-ban/	On natural disasters
Island Resources Foundation	http://www.irf.org/	Foundation is dedicated to solving the environmental problems of development in small tropical islands
Island vulnerability	http://www.islandvulnerability.org	Good data on all territories except Greenland
IUCN	http://www.iucn.org/	International Union for the Conservation of Nature
IUCN	http://www.uicn.fr/IMG/pdf/3_UICN_2008_Especes_envahissantes_OM_-_Synthese_par_collectivite_et_annexes.pdf	Report on Invasive species
London Convention on prevention of marine pollution by dumping of waste and other matter	http://www.imo.org/About/Conventions/ListOfConventions/Pages/Convention-on-the-Prevention-of-Marine-Pollution-by-Dumping-of-Wastes-and-Other-Matter.aspx	
NACRI	http://www.nacri.org/	Netherlands Antilles Coral Reef Initiative
NOAA	http://www8.nos.noaa.gov/biogeo_public/reef_photos.aspx http://oceanservice.noaa.gov/education/kits/corals/coral09_humanthreats.html	Centre for coastal monitoring and assessment of coral reefs
NOAA- National Oceanic and Atmospheric Administration	http://www.noaa.gov	General site
OCTA	www.octassociation.org	Organisation of OCTs
POLMAR	www.polmar.com	French institute and rules for action in case of pollution of seas
Poverty and environment network	http://www.povertyenvironment.net	

Organisation	Website address	Remarks
Reefbase	On reefs in all countries: http://www.reefbase.org/global_database/default.aspx?section=s1	Search facility reefs database
Reefbase	http://www.reefbase.org/main.aspx	About MAPS in Coral Triangle region
Reefbase	http://www.reefbase.org/resource_center/publication/main.aspx?refid=27173&referrer=GCRMN	State of coral reefs: full report 2008
Relief Web	www.reliefweb.int	On disasters
RFO	http://www.la1ere.fr/	Radio site for French OCTs (Reseau France Outre -mer) with info on OCTs
Scientific Committee on Oceanic Research (SCOR)	http://www.jhu.edu/%7Escor/	
Smithsonian Institute volcano site	http://www.volcano.si.edu	
UK DFID (Department for International Development)	https://www.gov.uk/government/organisations/department-for-international-development	With country Profiles
UK FCO (Foreign and Commonwealth Office)	https://www.gov.uk/government/organisations/foreign-commonwealth-office	On overseas territories
UN Millenium Developmentt Goals	http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Data.aspx	Situation per country and territory
UN-ECE	http://www.unece.org/	
UNEP	http://www.un.org/esa/sustdev/natlinfo/natlinfo.htm http://www.unep.net/	Country profiles (not on OCTS)
UNEP	http://www.unep.ch/	Register international environmental conventions secretariats based in Geneva
UNEP on sustainable consumption and production	http://www.uneptie.org/scp/	
UNEP	http://www.grida.no/	Data base: UNEP/GRID-Arendal library
UNEP World Conservation Monitoring Centre	www.unep-wcmc.org	for instance on coral reefs, mangroves and sea grasses, etc.
World resources institute	http://www.wri.org/	General site